

BURKINA FASO

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Hydraulique**

**Direction générale de l'assainissement
des eaux usées et excreta**



**Enquête nationale sur l'accès des ménages
aux ouvrages d'assainissement familial - 2010**

**MONOGRAPHIE REGIONALE
CENTRE-SUD**

Novembre 2011

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HYDRAULIQUE

BURKINA FASO

UNITÉ - PROGRÈS - JUSTICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCÈS DES MÉNAGES
AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL 2010

MONOGRAPHIE RÉGIONALE
CENTRE-SUD

Novembre 2011

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a le plaisir de mettre à la disposition des acteurs du secteur de l'assainissement, la monographie de la situation de l'assainissement dans la région du Centre-Sud en 2010. Cette monographie régionale est élaborée à partir des données de la première enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010).

Face à l'absence d'informations statistiques précises et fiables sur l'accès des ménages à l'assainissement au Burkina Faso, le Gouvernement s'est engagé à réaliser une situation de référence en 2010. Pour ce faire, une enquête d'envergure nationale a été réalisée avec l'appui technique de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette large opération a permis de collecter des informations auprès de plus de 58 000 ménages sur le territoire national.

Une monographie nationale a été élaborée. Elle présente les premiers résultats de l'enquête. Ceux-ci ont été discutés lors de la réunion du Cadre partenarial du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) le 8 juillet 2011. Ils ont ensuite été présentés en Conseil de Cabinet ministériel le 11 juillet 2011. Une plaquette d'information de quatre pages synthétisant ces premiers résultats est également disponible en français et en anglais. Elle a été diffusée à l'occasion de la participation du Burkina Faso à la Troisième Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (AfricaSan) tenue à Kigali au Rwanda du 19 au 21 juillet 2011.

La présente monographie régionale vise à mettre à la disposition des planificateurs, des décideurs et autres acteurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales dans le domaine de l'assainissement familial.

Après une brève présentation du contexte dans le secteur de l'assainissement au Burkina Faso et de la région du Centre-Sud, le document passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Ces thématiques sont abordées au niveau de la région et des provinces en spécifiant la situation régionale globale et celle des milieux d'habitation urbain et rural.

Nous espérons que les informations ainsi fournies à un niveau déconcentré seront utiles aux acteurs nationaux et locaux pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets adaptés pour l'amélioration de la situation de l'assainissement au Burkina Faso.

Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et l'élaboration des rapports. Nous adressons également nos félicitations et encouragements à l'ensemble du personnel du ministère, ayant participé à cette activité, pour son dévouement.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Laurent SEDOGO
Grand Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	7
LISTE DES CARTES.....	9
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES.....	11
INTRODUCTION.....	15
<i>CONTEXTE SECTORIEL</i>	15
<i>OBJECTIFS DE L'ENQUETE</i>	17
<i>DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES</i>	18
PRESENTATION DE LA REGION DU CENTRE-SUD.....	20
I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT.....	25
I.1. Pratiques de défécation.....	25
I.2. Utilisation par type de latrine.....	27
I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial.....	28
II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES.....	31
II.1. Stock d'ouvrages.....	31
II.2. Types d'ouvrages pour excreta.....	31
II.3. Usage des latrines.....	33
II.4. Partage des latrines.....	33
II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine.....	34
II.6. Localisation des ouvrages.....	35
II.7. Accessibilité aux ouvrages.....	36
II.8. Mode de stockage des excreta.....	37
II.9. Vidange des latrines.....	37
III. GESTION DES EAUX USEES.....	39
III.1. Utilisation d'une douche.....	39
III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches.....	40
III.3. Localisation des douches.....	41
III.4. Vidange des douches.....	42
CONCLUSION.....	45
ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	49
ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE.....	52
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	53
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE.....	55

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CM	Chef de ménage
CNS	Conseil national de la statistique
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
EcoSan	Latrine d'assainissement écologique
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
ENA	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (anciennement MAHRH)
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PCD-AEPA	Plan communal de développement sectoriel en approvisionnement en eau potable et assainissement
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015
PSA	Plan stratégique d'assainissement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015
TCM	Toilette à chasse manuelle
VIP	Ventilated improved pit (toilette à fosse ventilée)

LISTE DES CARTES

Carte 1 : La région du Centre-Sud.....	22
Carte 2 : Les provinces de la région du Centre- Sud.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau : 1 : Stock d'ouvrages pour excréta par province selon le milieu d'habitation	31
Tableau 2 : Répartition des latrines du Centre-Sud selon le type par province (en %).....	32
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %)	37

LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)	25
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)	25
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %)	26
Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %)	26
Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %).....	27
Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)	28
Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %).....	28
Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)	28
Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)	29
Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial par zone de résidence (en %)	29
Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %).....	29
Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %).....	30
Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %).....	30
Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %)	32
Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %).....	32
Graphique 16 : Répartition des ouvrages selon leur usage par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 17 : Répartition des ouvrages selon leur usage par zone de résidence (en %)	33
Graphique 18 : Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 19 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %)	33
Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %)	34
Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation .	34
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence...	34
Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %)	35
Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %).....	35
Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %).....	35
Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %).....	35
Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %).....	36
Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %).....	36
Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %).....	36
Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)	37
Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)	37
Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %).....	38

Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)	38
Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)	38
Graphique 35 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en %)	39
Graphique 36 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en %)	39
Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)	40
Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)	40
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)	40
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)	41
Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	41
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par zone de résidence (en %)	41
Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)	42
Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)	42

INTRODUCTION

INTRODUCTION

CONTEXTE SECTORIEL

Parce qu'il est un être social qui tient à son environnement et à la qualité de son cadre de vie, l'homme a mis au point des mécanismes de collecte et d'élimination des déchets qu'il produit quotidiennement à travers sa chaîne alimentaire. C'est l'assainissement.

L'assainissement est un concept global, transversal prenant en compte les aspects politiques, institutionnels, culturels, techniques et financiers qui traduit une problématique complexe qu'il convient de bien poser, segmenter et analyser.

L'analyse montre qu'au Burkina, les facteurs suivants sont déterminants :

- la pauvreté qui frappe une grande partie de la population ;
- les habitudes socioculturelles ;
- l'analphabétisme et l'insuffisance des dispositifs d'éducation sanitaire ;
- l'urbanisation galopante liée à sa forte croissance démographique ;
- l'insuffisance et/ ou l'inadaptation des systèmes d'assainissement ;
- le non-respect de la législation en matière d'environnement.

La prise de conscience de l'importance de l'assainissement pour le développement humain a véritablement émergé dans les années 1990 avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Sommet mondial sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. Elle a été renforcée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Dans ce contexte, l'assainissement a été pris en compte dans les années 1990 au Burkina Faso avec l'élaboration du premier document de stratégie du sous-secteur de l'assainissement en 1996. Il a été demandé à tous les projets et programmes de développement d'intégrer cette dimension dans leurs activités.

L'état des lieux de l'assainissement a été réalisé au Burkina Faso en mai 2006 lors de la formulation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et urbain (PN-AEPA).

Pour réaliser cet état des lieux en milieu rural, les informations étaient constituées des résultats des Enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1998 et 2003. Ces enquêtes ont montré que l'accès à l'assainissement est très faible, mais tend à croître entre 1998 et 2003. Le taux d'utilisation d'ouvrages améliorés d'assainissement, estimé à 1% en 2005, a été obtenu par extrapolation. Ce taux a été révisé à 10% pour tenir compte de latrines traditionnelles existantes qui répondraient aux critères de sécurité.

En milieu urbain, le taux de couverture en assainissement familial, estimé à 14% en 2005 a été calculé en combinant les statistiques des réalisations d'ouvrages d'assainissement de l'ONEA et des hypothèses issues des résultats de certaines enquêtes.

Dans la plupart des villes du Burkina, l'inadéquation du système d'assainissement pousse les populations à déverser les produits de vidanges dans la nature ou dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement.

Il résulte de cette analyse que la situation de l'assainissement est désastreuse.

L'engagement de l'humanité à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à œuvrer pour la réduction de moitié à l'horizon 2015, la proportion de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquat, s'est traduit au Burkina Faso par l'adoption en décembre 2006 du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015) en conformité avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En ce concerne particulièrement l'assainissement, une politique et une stratégie nationales d'assainissement ont également été adoptées en Conseil des ministres en juillet 2007.

En milieu rural, le document du PN-AEPA a défini une stratégie de mise en œuvre de la composante 2 « Infrastructures d'assainissement du volet rural » basée sur la demande, l'adhésion et la participation des populations. L'opérationnalisation de cette stratégie comme un référentiel permettant de cadrer et de coordonner les interventions de tous les acteurs dans ce secteur a été adoptée en 2009.

En milieu urbain, l'approche méthodologique en vigueur est basée sur l'établissement de Plans stratégiques d'assainissement (PSA) visant un accès progressif et significatif en assainissement approprié à travers le développement d'une dynamique de promotion de l'assainissement intégrant un schéma institutionnel et des mécanismes de financement cohérents.

Le taux d'accès à l'assainissement est l'un des indicateurs retenu pour mesurer la progression vers l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », et pour atteindre la cible 7c « Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

Jusqu'à présent, on ne disposait pas d'informations fiables et précises sur le niveau d'assainissement familial au Burkina Faso. Ce manque d'information ne permettait pas de calculer le taux d'accès à l'assainissement familial qui est l'un des indicateurs clefs du PN-AEPA et de la stratégie nationale de politique de développement (CSLP/SCADD).

Dans l'optique de répondre aux besoins en informations du secteur pour le pilotage du PN-AEPA en vue d'une planification stratégique des actions, une enquête nationale sur l'assainissement familial des eaux usées et excréta a été recommandée lors de la revue conjointe du PN-AEPA en mars 2010.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat burkinabè pour disposer d'informations nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de l'assainissement.

L'objectif général de l'enquête est d'obtenir des données statistiques fiables sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial au niveau provincial en 2010 au Burkina Faso. On entend par ouvrage d'assainissement familial les ouvrages pour les excréta et les ouvrages pour les eaux usées. Ces données permettront de façon spécifique de :

- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural) ;
- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie) ;
- estimer le nombre et les types d'ouvrages existants par province ;
- analyser l'accès à l'assainissement familial selon le niveau d'instruction, le sexe, la situation matrimoniale du chef de ménage, le type et le statut d'occupation du logement ; le niveau de vie ;
- établir la situation de référence en assainissement familial, laquelle sera utilisée pour le pilotage du secteur.

L'enquête a été pilotée par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta. Elle a été réalisée avec l'appui de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) et de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). La collecte des informations s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2011.

Une méthodologie détaillée a été présentée au Conseil national de la statistique (CNS) qui a octroyé son visa N° AP2010002CNCS4 en décembre 2010. Les principaux éléments de cette méthodologie sont présentés en annexe 2.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête pour la région du Centre-Sud. Il passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Un rapport similaire est disponible pour chacune des 12 autres régions. Ces rapports ainsi que le rapport national sont disponibles à la DGAEUE et sur le site internet www.eauburkina.org.

DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES

Accès d'un ménage à l'assainissement familial

Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

L'accès à l'assainissement familial est ainsi déterminé selon les normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » (OSA) en 2009. Sont donc pris en compte selon le PN-AEPA :

- le nombre total d'utilisateurs quotidiens par ouvrage au plus égal à 10¹ ;
- l'utilisation d'une latrine améliorée (latrine VIP², EcoSan, TCM, toilette à chasse mécanique), qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non³.

Accès à l'assainissement familial (Taux d')

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages qui ont accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages⁴.

Assainissement autonome

Système de gestion des eaux usées et des excréta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.

Assainissement autonome individuel

Il s'agit de l'assainissement autonome d'une parcelle ou unité foncière desservant une maison individuelle à usage d'habitation. On rencontre principalement les technologies suivantes : puisards, latrines, fosses septiques, tranchées d'infiltration, etc.

Douche améliorée

Une douche améliorée est une douche dont les eaux usées sont convenablement évacuées. Il s'agit des douches raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique, à une fosse étanche ou à un puisard.

Eaux usées

Eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches, au sens du présent rapport.

Latrine/toilette améliorée

Selon le PN-AEPA une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée,

¹ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Annexe : Normes, Critères et Indicateurs, MAHRH novembre 2006, page iv

² VIP : Ventilated improved pit

³ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH 2009, page 7

⁴ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes, pour le volet rural, Annexe 1 : Fiches descriptives des indicateurs, MAHRH, avril 2009, page 17

latrine VIP double fosse, latrine EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse ou double fosse ; toilette à chasse d'eau mécanique⁵.

Latrine non améliorée

Selon le PN-AEPA, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton, ou encore une latrine SanPlat simple⁶.

Ménage

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

Milieu urbain

Le milieu urbain est principalement composé des communes urbaines. Cependant la base de sondage de l'enquête issue du RGPH 2006, distingue au sein des communes urbaines, les zones rurales qui sont rattachées au milieu rural.

Selon l'article 19 de la Loi portant code général des collectivités territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, « la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 000 000 de francs CFA ». L'article 21 précise que « les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut ». Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

Milieu rural

Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

Niveau de vie

Prédiction du quintile de niveau de vie monétaire réalisée à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). Il se présente en cinq niveaux, chacun représentant une proportion de 20% des ménages. Le niveau 1 représente les 20% des ménages les plus pauvres et le niveau 5, les 20% des ménages les plus aisés.

Zone lotie et zone non lotie⁷

Zone lotie : Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

Zone non lotie : Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents.

⁵ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁶ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁷ Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », INSD, 2009

PRESENTATION DE LA REGION DU CENTRE-SUD

La région du Centre-Sud est située au sud du Burkina Faso avec une superficie de 11 327 km², soit 4,1% du territoire national (*Profil des régions du Burkina Faso, DGAT-DLR/MEF, 2010*). Elle est limitée au sud par la République du Ghana, à l'est par les régions du Centre-Est et du Plateau Central, au nord par la région du Centre et à l'ouest par la région du Centre-Ouest.

La région du Centre-Sud est subdivisée en 3 provinces, 19 départements, 3 communes urbaines, 16 communes rurales et 528 villages. Les provinces de la région et leurs chefs-lieux cités entre parenthèses sont les suivants : le Bazèga (Kombissiri), le Nahouri (Pô) et le Zoundwéogo (Manga). Le chef-lieu de la région est Manga.

Au Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, la région avait une population de 641 443 habitants, soit 4,6% de la population du pays. La population féminine est majoritaire avec une proportion de 52,8%. Les villes sont peu développées, le taux d'urbanisation est de 10,5%, soit 2 fois inférieur au taux national qui est de 22,7%. D'après les projections de l'INSD, la population de la région est estimée en 2010 à 703 709 habitants et à 804 358 habitants en 2015. Le taux d'accroissement annuel moyen de la région est de 1,9% entre 1996 et 2006, ce qui est de loin inférieur au taux national qui est de 3,1%.

Trois grands groupes ethniques autochtones dominant dans la région. Ce sont : les Mossi, les Gourounsi et les Bissa. Mais l'on y rencontre dans une moindre mesure les Peulh et les Gourmantché.

Le Centre-Sud est une vaste pénéplaine avec quelques élévations qui atteignent des hauteurs remarquables dans la province du Nahouri. Deux grands ensembles topographiques sont perceptibles dans la région : (i) les plaines, avec une altitude moyenne de 200 m couvrent 55% de l'espace régional ; (ii) les plateaux, avec une altitude moyenne de 300 m couvrent les 45% restants du territoire régional.

Au Centre-Sud, on rencontre essentiellement des sols ferrugineux tropicaux lessivés qui occupent environ 65% de la superficie régionale, des sols gravillonnaires et des sols hydromorphes.

Quant au climat de la région, il est de type soudano-sahélien avec une pluviométrie allant de 700 mm (au nord) à 1 200 mm (au sud).

La région du Centre-Sud est drainée par un réseau hydrographique assez dense et essentiellement constitué par les bassins du Nakanbé, du Nazinon et de la Sissili. Ces fleuves transforment sur leurs parcours les bassins versants en bas-fonds plus ou moins encaissés.

L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'exploitation des ressources naturelles. La région est réputée pour les cultures maraîchères de contre saison et des cultures vivrières telles que la production de tubercules (patate douce, igname, etc.). Le secteur du tourisme occupe une place importante dans l'activité économique de la région avec les pics du Nahouri, l'architecture de l'habitat Kasséna, et aussi plusieurs entités écologiques qui abritent de nombreuses espèces d'animaux. Notamment : le parc national Kabore Tambi, le refuge local des hippopotames de Woozi, le Ranch de gibier de Nazinga.

Selon les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009, la pauvreté a connu un léger recul dans la région entre 2003 et 2009. Le Centre-Sud

occupe sur ce plan une position médiane avec une incidence de pauvreté en 2009 de 46,7%, légèrement supérieure au niveau national qui est de 43,9% (SCADD 2011-2015).

Le taux d'alphabétisation de 21,3% dans la région est bas, et plus particulièrement chez les femmes où il n'est que de 14,6%. Le Centre-Sud se retrouve ainsi parmi les régions les moins alphabétisées du pays (EICVM 2009). Cependant, la scolarisation ces dernières années y est encourageante. En effet, pour l'année scolaire 2010/2011, 89,7% d'enfants en âge scolaire (6-11 ans pour le primaire) sont effectivement scolarisés dans la région, ce qui est supérieur au taux national qui est de 77,6% (Annuaire statistique 2010/2011 du MEBA).

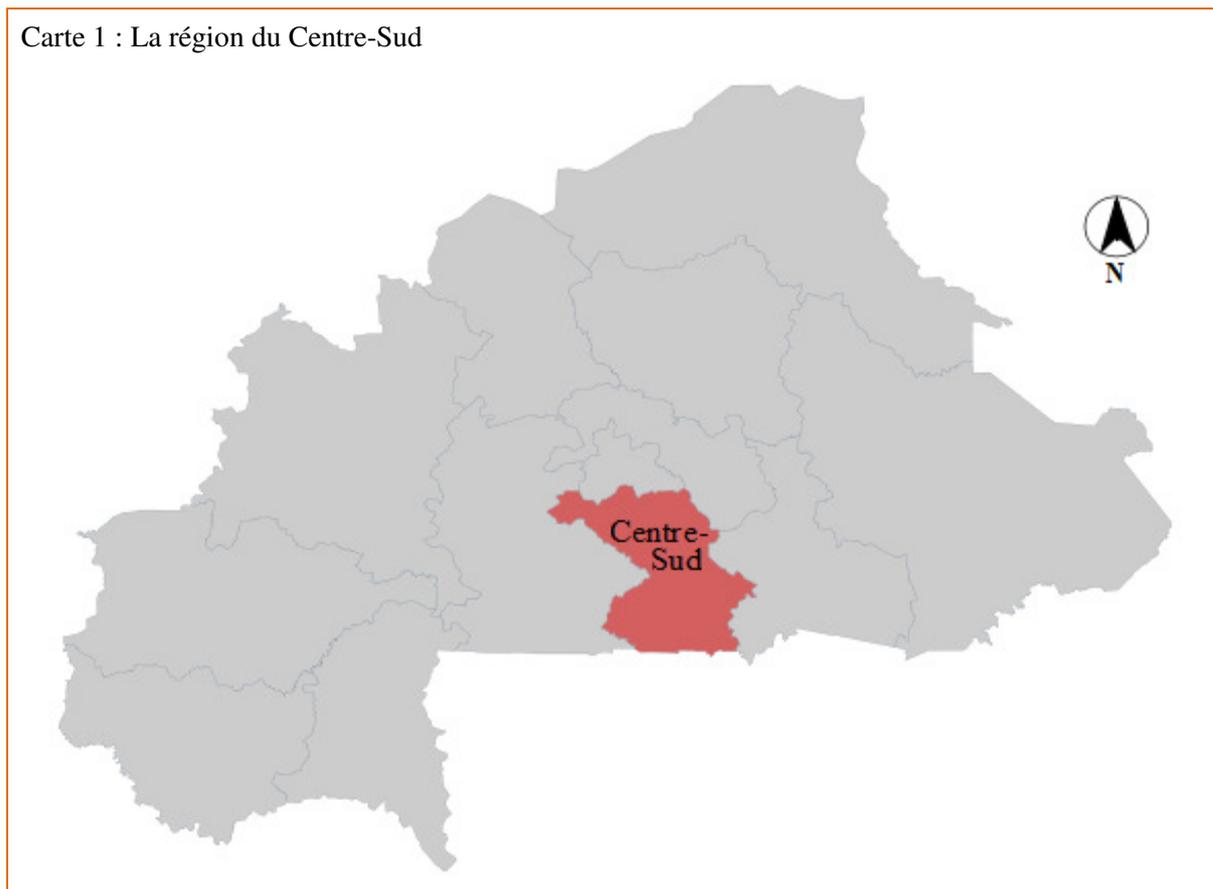
La principale ressource en eau utilisée pour l'Approvisionnement en eau potable (AEP) demeure les eaux souterraines. Ainsi la captation de la ressource est réalisée à travers des forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH), des puits modernes, des Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et des Postes d'eau autonome (PEA). Le réseau AEP de l'ONEA est présent dans les centres urbains. En ce qui concerne le milieu rural, selon le rapport sectoriel régional du PN-AEPA, en fin 2010, la région compte en milieu rural 2 986 Points d'eau modernes (forages et puits modernes) et 12 AEPS fonctionnels. Le taux d'accès à l'eau potable estimé à 72,3% en 2010 masque des disparités à l'intérieur de la région quant à l'accès des populations à l'eau potable.

Selon le même rapport, plusieurs intervenants ont réalisés des ouvrages d'assainissement dans la région en 2010. En ce qui concerne particulièrement les latrines familiales, 197 nouveaux ouvrages de type VIP ont été réalisés principalement par l'ONG ADRA (91 ouvrages), le PNGT2-Phase II (83 ouvrages), l'ONG BORNEfonden (13 ouvrages) et l'Association Vive le Paysan (10 ouvrages). Pour ce qui est des puisards domestiques, 64 ont été construits en 2010, principalement par l'ONG BORNEfonden.

Ces interventions sont pour l'instant mal coordonnées puisqu'il n'y a pas une visibilité d'ensemble des initiatives. L'élaboration des Plans communaux de développement sectoriel Approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD-AEPA) est de ce fait une étape très importante. Fin 2010, une seule commune rurale de la région sur les 16 était dotée d'un PCD-AEPA. La disponibilité de financement des PCD AEPA des autres communes était par ailleurs annoncée.

Malgré ces efforts, la situation de l'assainissement familial, peu connue, est perçue comme très précaire, à l'instar d'autres régions du pays. Le présent rapport permet aujourd'hui de mieux en saisir la réalité.

Carte 1 : La région du Centre-Sud



Carte 2 : Les provinces de la région du Centre- Sud



SITUATION REGIONALE

I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT

I.1. Pratiques de défécation

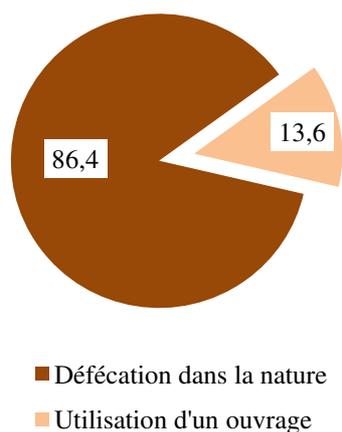
Pour déféquer, les ménages ont généralement recours à la nature ou à des latrines. Dans la région du Centre-Sud, la défécation dans la nature est une pratique largement répandue. Elle concerne 86 ménages sur 100 contre 63 ménages sur 100 au niveau national. Avec le Sahel, le Centre-Sud est ainsi l'une des régions du pays où cette pratique est la plus fréquente après la région de l'Est.

Cette situation témoigne de la précarité économique des ménages mais également du poids important des habitudes socioculturelles.

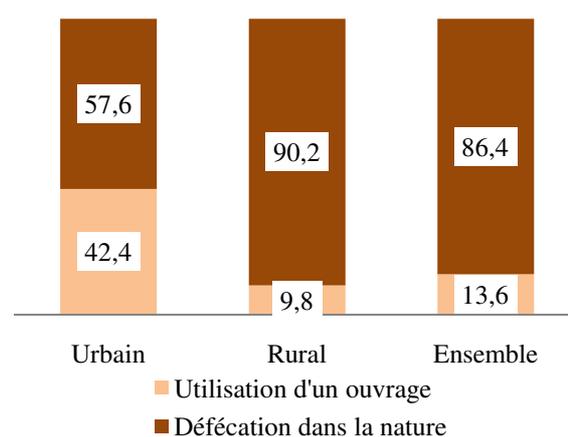
La situation est radicalement différente selon le milieu d'habitation :

- en milieu urbain, la défécation dans la nature est importante et concerne 58 ménages sur 100. Ce qui est nettement supérieur à celle du milieu urbain national où 13 ménages sur 100 défèquent dans la nature. Ainsi c'est dans le milieu urbain du Centre-Sud que la proportion de ménages déféquant dans la nature est la plus forte comparativement aux milieux urbains des autres régions ;
- en milieu rural, cette pratique concerne 90 ménages sur 100. Cette proportion est supérieure à celle du milieu rural national où le phénomène concerne 80 ménages sur 100 ; cela classe la région au 3^e rang par rapport au milieu rural des autres régions après le Sahel et l'Est.

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)



Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)

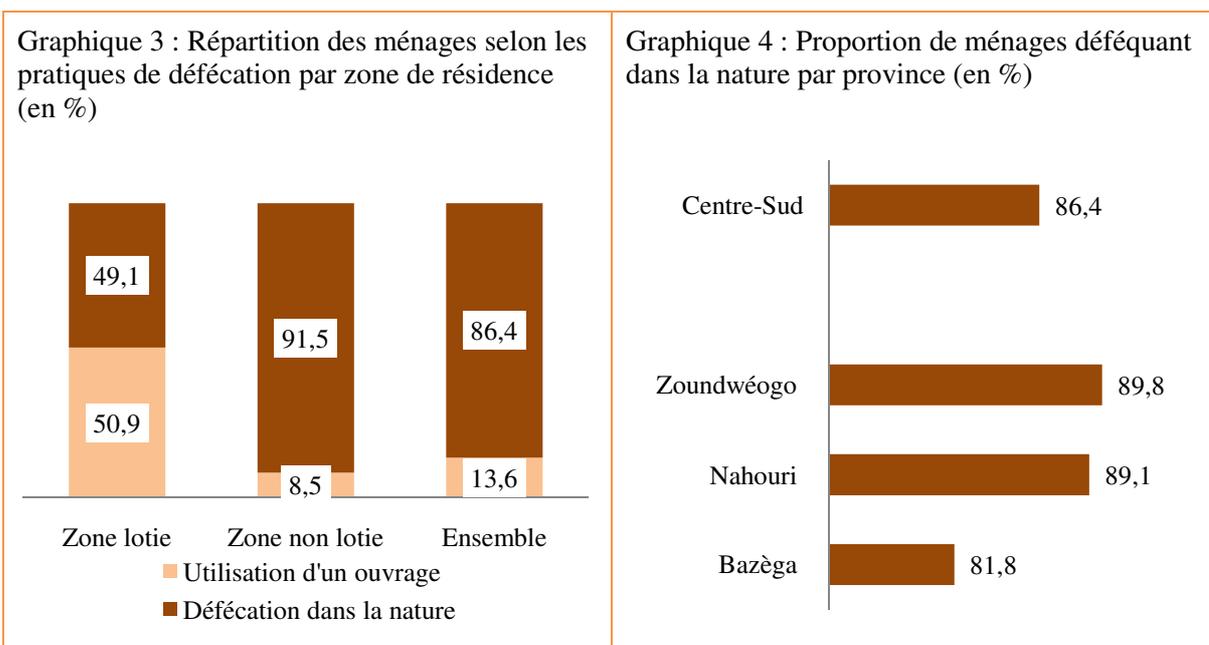


Le phénomène de défécation dans la nature se distingue également selon la zone de résidence. Il est plus fréquent en zone non lotie où il concerne 91 ménages sur 100 qu'en zone lotie où il concerne 51 ménages sur 100. Ce profil est proche de celui décrit précédemment selon le milieu d'habitation.

Au niveau des provinces, comme on peut le voir sur le Graphique 4, la situation est très préoccupante dans toutes les provinces et tout particulièrement dans le Zoundwéogo et le

Nahouri où 9 ménages sur 10 défèquent dans la nature. Dans le Bazèga, cette pratique concerne 8 ménages sur 10.

Selon le milieu d'habitation, la situation des provinces est en réalité déterminée par l'ampleur du phénomène dans le milieu rural. En effet, quelle que soit la province, en milieu rural, la défécation dans la nature concerne plus de 8 ménages sur 10. Dans la Nahouri, c'est la quasi-totalité des ménages du milieu rural qui défèque dans la nature. Par contre, en milieu urbain, la défécation dans la nature n'excède pas 6 ménages sur 10 dans toutes les provinces (voir Annexe 1).

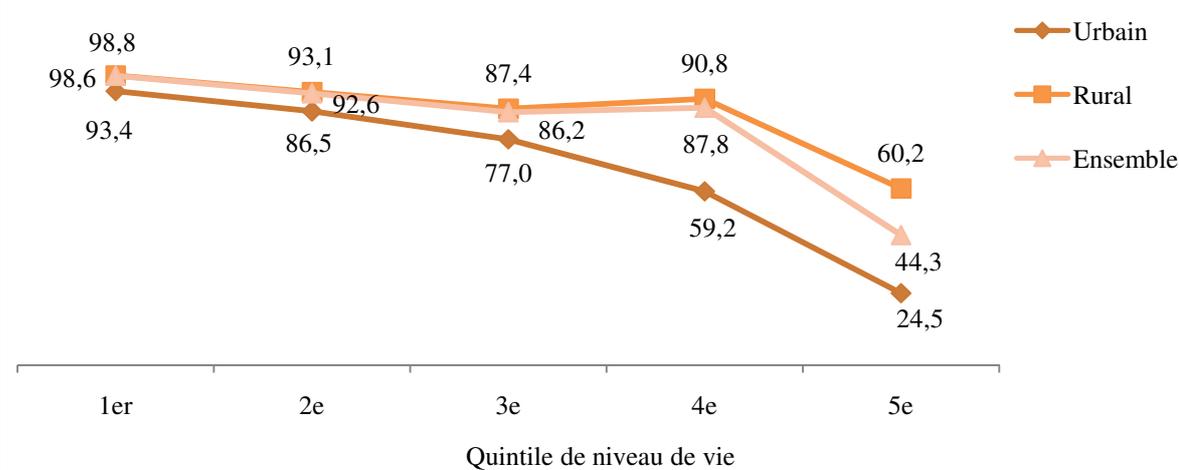


En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que le facteur économique influence la pratique de défécation. Au niveau de l'ensemble de la région, même si la différence n'est pas nette pour les 4 premiers quintiles, parmi les ménages les plus aisés, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus nantis (5^e quintile), on constate une nette amélioration avec 4 ménages sur 10 déféquant dans la nature.

Cette tendance globale suit celle du milieu rural. Dans ces 2 milieux, les proportions de ménages déféquant dans la nature sont plus élevées qu'au niveau national. Dans le milieu urbain, la décroissance des proportions selon le niveau de vie est plus marquée que celle du milieu rural.

Somme toute, en milieu urbain, la proportion des ménages parmi les plus aisés déféquant dans la nature est de 24,5% dans la région. C'est 7 fois plus élevé que dans le milieu urbain national. Ce constat laisse entrevoir le long chemin à parcourir par les ménages de la région dans ce domaine.

Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %)



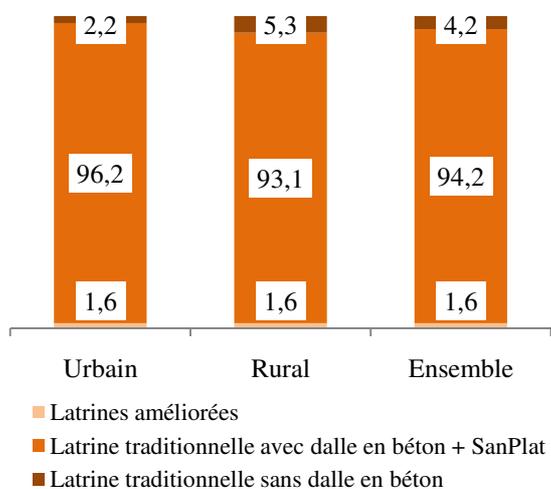
I.2. Utilisation par type de latrine

Il s'agit ici d'analyser quels types de latrines sont utilisées par les ménages de la région. Il est considéré un ouvrage par ménage utilisateur. Si un ménage dispose de plusieurs latrines de types différents, on considère la latrine « la plus améliorée » de toutes.

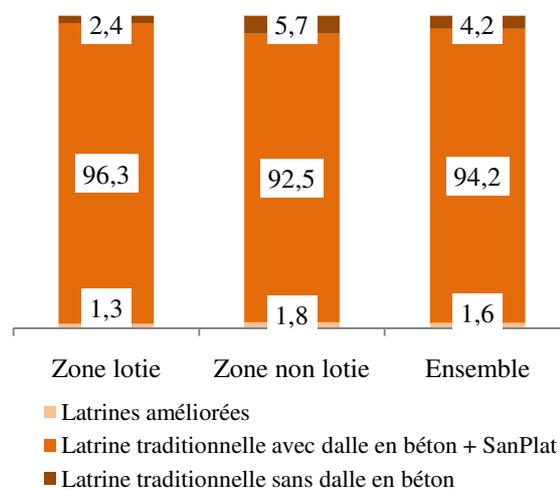
Comme au niveau de l'ensemble du pays, dans la région du Centre-Sud, parmi les ménages utilisant un ouvrage d'assainissement familial, la quasi-totalité utilise des latrines traditionnelles, soit 98 ménages sur 100. Parmi eux, 4 ménages utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton. Les autres ménages, soit 2 ménages environ, utilisent des latrines améliorées. C'est la région qui enregistre la proportion d'utilisation de latrines améliorées la plus faible.

Ce profil régional n'est pas significativement différent selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence. En milieu urbain, la répartition des ménages utilisant des latrines améliorées est la même que celle du milieu rural, elle est de 1,6%. Cette proportion est 8 fois inférieure à la moyenne urbaine nationale et 7 fois inférieure à la moyenne rurale nationale.

Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)



Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %)



En rappel, dans la région, 1,6% des ménages utilisent des latrines améliorées. Cette moyenne tout en étant très faible, masque des disparités à l'échelle provinciale.

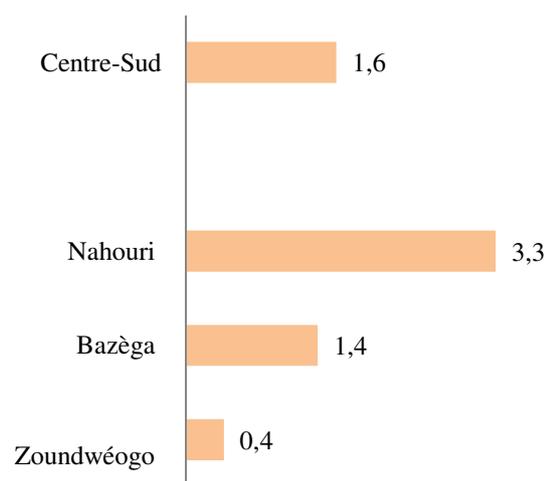
En effet, la province du Nahouri se distingue des autres avec une proportion de 3,3%, de ménages utilisant des latrines améliorées. Cette situation pourrait s'expliquer par la position de la province à proximité de la frontière du Ghana et la ville de Pô. Mais cela reste néanmoins très en deçà des attentes en matière d'équipement des ménages en latrines améliorées. La province du Zoundwéogo, est celle où la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est la plus faible, moins de 1%.

A l'échelle provinciale, selon le milieu :

- en milieu urbain, la proportion de ménages utilisant des latrines améliorées est très faible dans toutes les provinces. C'est dans le Nahouri que cette proportion est la plus importante avec 2,6%. Elle est de 1% dans le Zoundwéogo et quasiment nulle dans le Bazèga.

- en milieu rural, la situation est très disparate d'une province à l'autre. C'est dans le Nahouri que la proportion des ménages utilisant des latrines améliorées est la plus élevée, elle est de 7,1%. L'utilisation des latrines améliorées est très faible dans le Bazèga et quasiment nulle dans le Zoundwéogo (Voir Annexe 1).

Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)



I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial

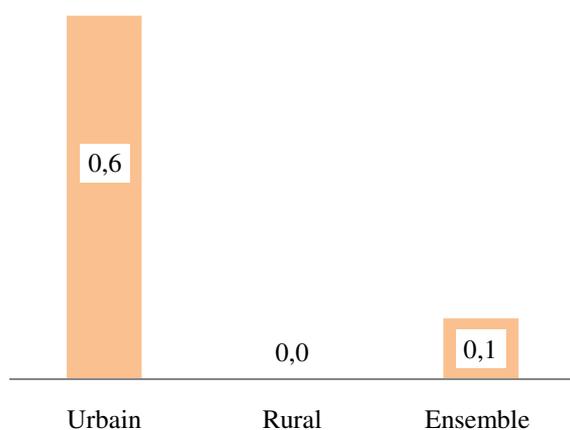
Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Selon le PN-AEPA, un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit

partagée avec d'autres ménages ou non) et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

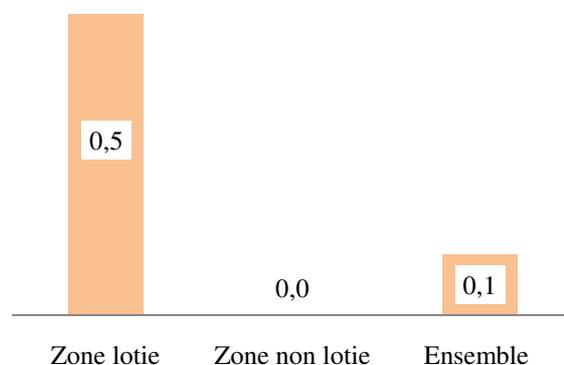
Sur cette base, le taux d'accès à l'assainissement familial dans la région du Centre-Sud est de 0,1 %. Autrement dit, 1 ménage sur 1000 a accès à l'assainissement familial dans la région. Ce taux est le plus faible du pays.

Le taux d'accès à l'assainissement familial est différent selon le milieu d'habitation et selon la zone de résidence. Il est quasiment nul en milieu rural et en zone non lotie. Il n'atteint pas 1% en milieu urbain et en zone lotie.

Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)



Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial par zone de résidence (en %)

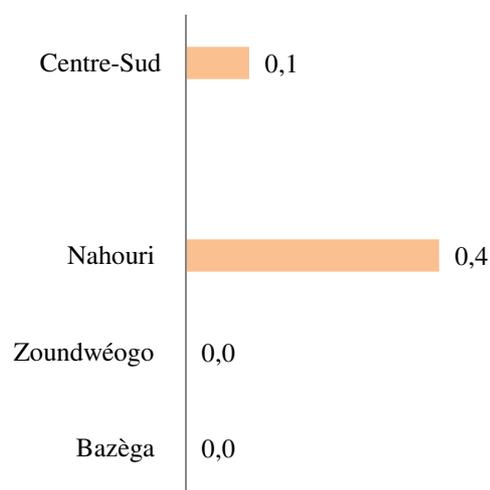


Au niveau des provinces, comme le laissait déjà présager les proportions de ménages utilisant des latrines améliorées, le taux d'accès à l'assainissement familial est extrêmement faible.

A l'exception du Nahouri où le taux est de 0,4%, les deux autres provinces de la région ont un taux d'accès à l'assainissement familial quasiment nul.

De tels résultats révèlent une situation extrêmement précaire en matière d'assainissement dans cette région. Les interventions devraient y être menées prioritairement.

Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %)

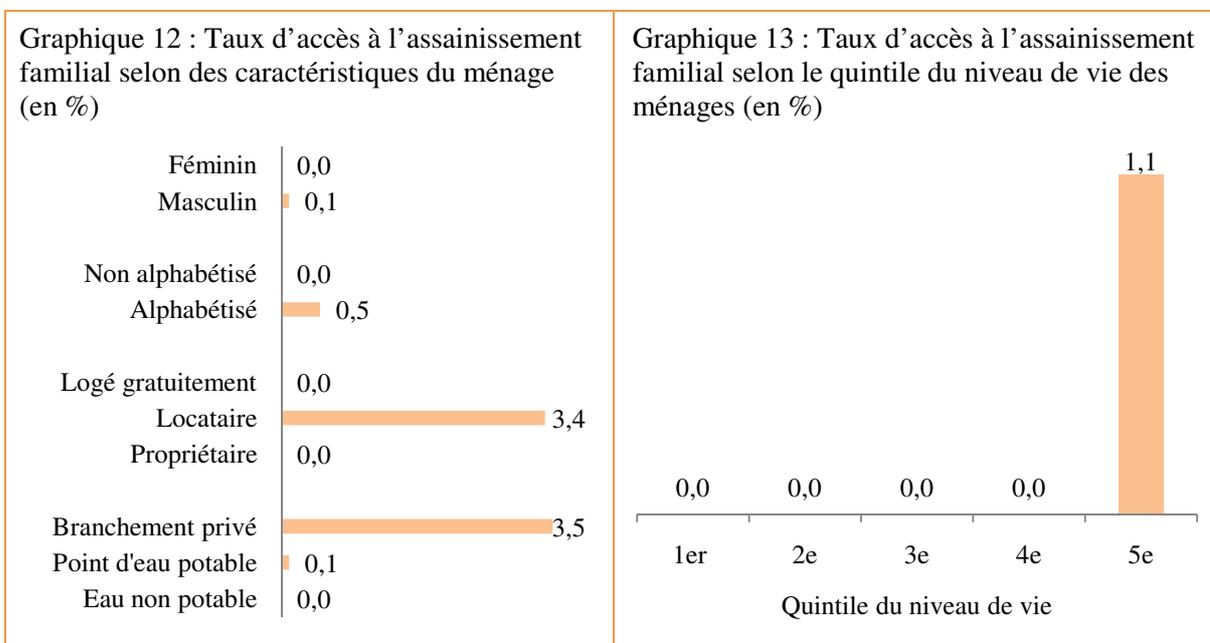


Au niveau provincial et selon le milieu :

- en milieu rural, c'est dans le Nahouri qu'on observe un taux d'accès à l'assainissement familial de 0,1%. Dans les autres provinces, ce taux est quasiment nul ;

- en milieu urbain, c'est également dans le Nahouri qu'on observe un taux d'accès à l'assainissement familial de 1,3%. Dans les autres provinces, il est quasiment nul (voir Annexe 1).

L'accès à l'assainissement familial dans le Centre-Sud varie significativement en fonction de certaines caractéristiques du ménage.



L'alphabetisation joue un rôle important : les ménages dirigés par une personne alphabétisée ont en moyenne un taux d'accès plus élevé que celui des ménages dirigés par une personne non alphabétisée.

Le taux d'accès à l'assainissement familial pour les ménages locataires est meilleur que pour les ménages propriétaires de leur logement. Les logements loués sont très souvent équipés de latrines améliorées.

Comme au niveau national, l'accès à une source améliorée d'eau de boisson favorise l'accès à l'assainissement familial dans le Centre-Sud. Les ménages disposant d'un branchement privé d'eau ont plus accès à l'assainissement familial que ceux s'approvisionnant à un point d'eau potable à l'extérieur de leur logement. Les ménages s'approvisionnant à une source d'eau non potable n'ont pas accès à l'assainissement familial.

Contrairement à ce qui est observé au niveau national et dans d'autres régions, l'accès à l'assainissement familial dans le Centre-Sud ne semble pas être lié au niveau de vie du ménage. En effet pour les ménages du 1^{er} au 4^e quintile, soit 80% des ménages de la région, le taux d'accès est quasiment nul. Seuls 1,1% des ménages les plus nantis (5^e quintiles) ont un accès à l'assainissement familial.

II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES

II.1. Stock d'ouvrages

Le nombre d'ouvrages d'assainissement familial pour excréta est estimé à 15 300 pour l'ensemble de la région. En rapportant la population de la région à la date de l'enquête à ce chiffre, on trouve un ratio théorique de 47 habitants par ouvrage. Ce ratio est trois fois plus élevé que celui du niveau national.

Au niveau provincial, le Bazèga avec 8 200 ouvrages, possède plus de la moitié du stock de la région. Il n'existe pas un trop grand écart entre les stocks des deux autres provinces.

Il y a une disparité entre les stocks d'ouvrages selon le milieu d'habitation. En effet, le stock d'ouvrages en milieu rural est de 9 600 contre 5 700 en milieu urbain. Ainsi, environ 6 ouvrages sur 10 se trouvent en milieu rural.

Au niveau des provinces, selon le milieu d'habitation, dans le Bazèga et le Zoundwéogo, le stock d'ouvrages est nettement plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. C'est l'inverse dans le Nahouri où le stock en milieu rural est particulièrement faible. Le milieu rural du Bazèga possède 70% des ouvrages du stock rural régional.

Tableau : 1 : Stock d'ouvrages pour excréta par province selon le milieu d'habitation

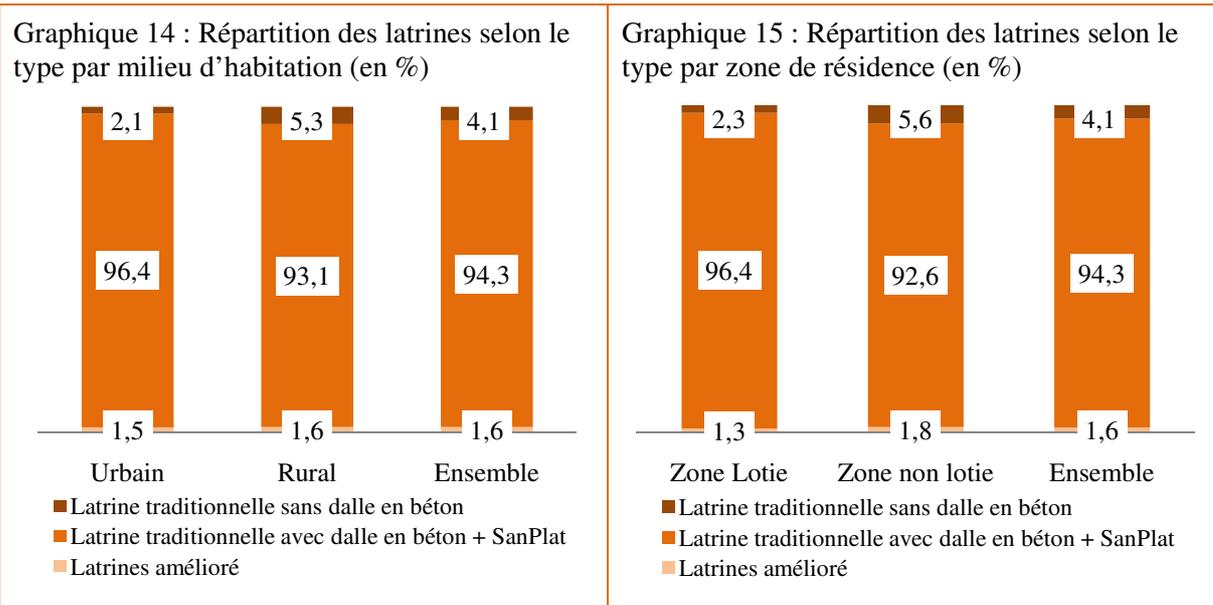
	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Ensemble
Urbain	1 500	2 800	1 400	5 700
Rural	6 700	500	2 400	9 600
Ensemble	8 200	3 300	3 800	15 300

II.2. Types d'ouvrages pour excréta

Sont analysées dans cette section et les suivantes, les caractéristiques technologiques de tous les ouvrages pour excréta (ou latrines) de la région.

La quasi-totalité des ouvrages présents dans la région du Centre-Sud sont des latrines traditionnelles. Il y a cependant nettement plus de latrines traditionnelles avec dalle en béton que de latrines traditionnelles sans dalle en béton. Seulement 1,6% sont des latrines améliorées.

Les latrines traditionnelles avec dalle en béton sont quasiment autant représentées dans le milieu urbain que dans le milieu rural du Centre-Sud. Il en est de même pour les latrines améliorées qui sont très faiblement mais également représentées en milieu urbain et en milieu rural. Ce profil selon le milieu d'habitation est le même que celui selon la zone de résidence.



Au niveau provincial, comme au niveau régional, on note la prédominance des latrines traditionnelles avec dalle en béton dans toutes les provinces. Cette prédominance est plus marquée dans les provinces du Zoundwéogo et du Nahouri.

Selon le milieu d'habitation, dans le milieu urbain de toutes les provinces, les latrines traditionnelles avec dalle en béton sont largement majoritaires. La proportion minimale étant de 94,4% dans le Bazèga. C'est également dans cette province que la proportion de latrines traditionnelles sans dalle en béton est la plus élevée, soit 5,6%. S'agissant des latrines améliorées, leur proportion n'est significative que dans le Nahouri où elle est de 2,6%.

En milieu rural, les latrines traditionnelles avec dalle en béton sont tout aussi représentées qu'en milieu urbain dans toutes les provinces. Dans la province du Bazèga, les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont particulièrement plus représentées que dans les autres provinces. Les latrines améliorées sont nettement plus représentées dans le Nahouri où elles représentent 7,1% des latrines. Elles sont quasiment inexistantes dans le Zoundwéogo.

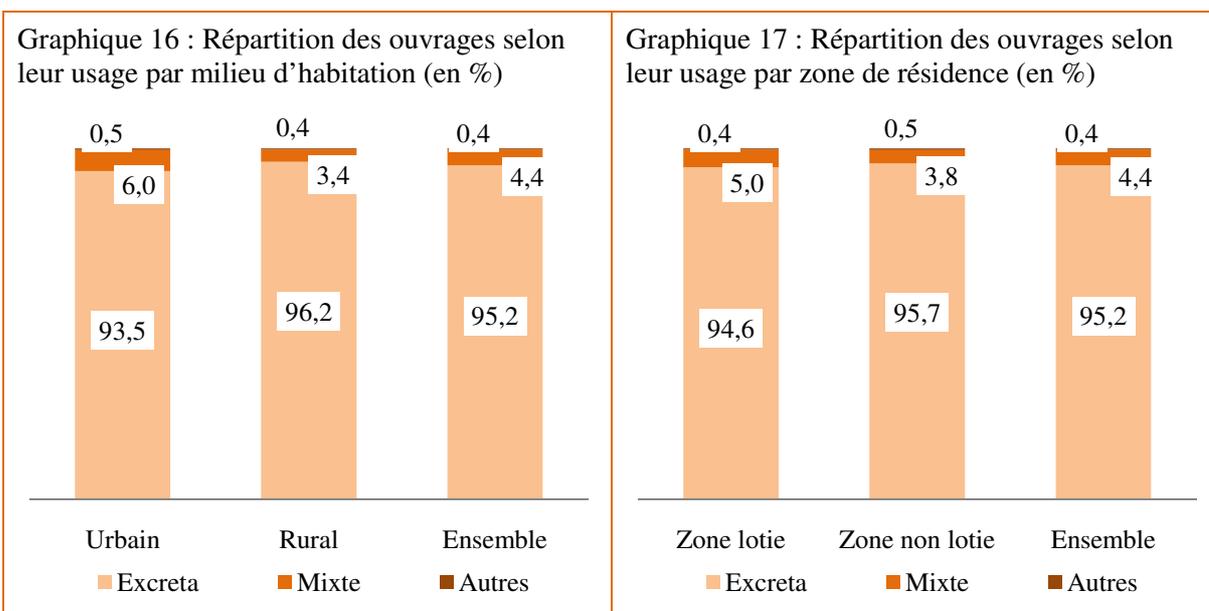
Tableau 2 : Répartition des latrines du Centre-Sud selon le type par province (en %)

Provinces		Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton + SanPlat	Latrine améliorée	Ensemble
Urbain		2,1	96,4	1,5	100,0
	Bazèga	5,6	94,4	0,0	100,0
	Nahouri	1,4	96,0	2,6	100,0
	Zoundwéogo	0,0	99,0	1,0	100,0
Rural		5,3	93,1	1,6	100,0
	Bazèga	6,4	91,9	1,7	100,0
	Nahouri	0,0	92,9	7,1	100,0
	Zoundwéogo	3,2	96,8	0,0	100,0
Ensemble		4,1	94,3	1,6	100,0
	Bazèga	6,2	92,4	1,4	100,0
	Nahouri	1,2	95,5	3,3	100,0
	Zoundwéogo	2,0	97,6	0,4	100,0

II.3. Usage des latrines

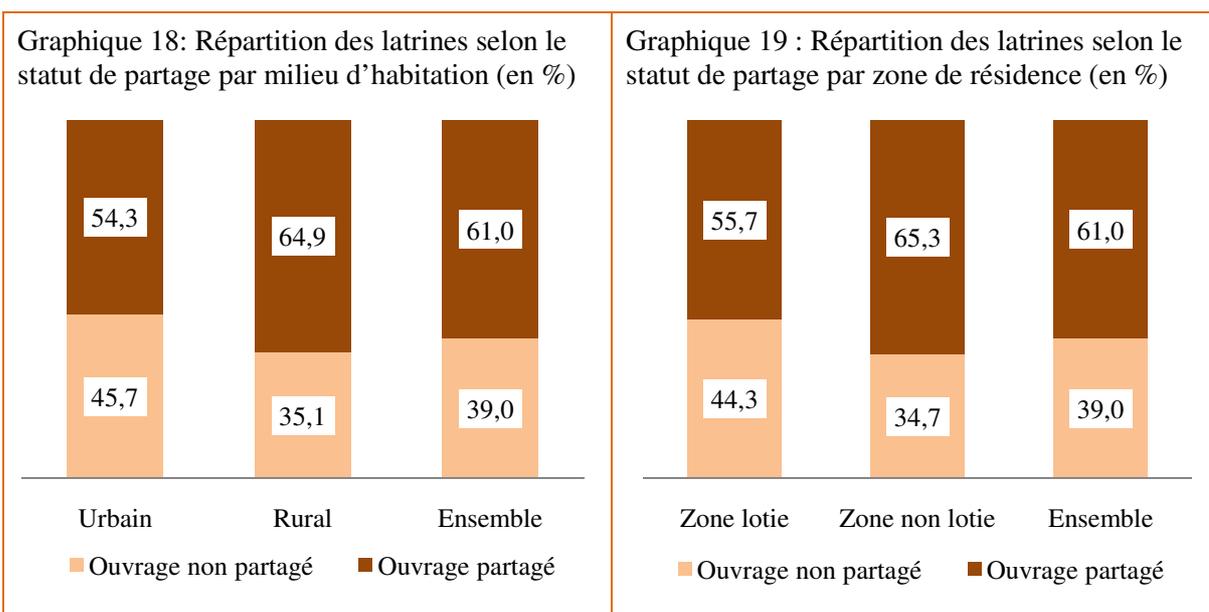
La quasi-totalité des ouvrages de la région est utilisée exclusivement pour les excréta. On relève l'existence d'autres usages, notamment l'usage mixte des latrines, c'est-à-dire à la fois pour l'évacuation des excréta et des eaux usées. Ce type d'usage est cependant faiblement représenté.

C'est pratiquement le même constat qui est fait, quels que soient le milieu d'habitation ou la zone de résidence.



II.4. Partage des latrines

Dans la région du Centre-Sud, 6 ouvrages sur 10 sont partagés par plusieurs ménages. Ce phénomène est aussi fréquent dans la région qu'au niveau national. Par contre, il est plus fréquent en milieu rural et en zone non lotie qu'en milieu urbain et en zone lotie.

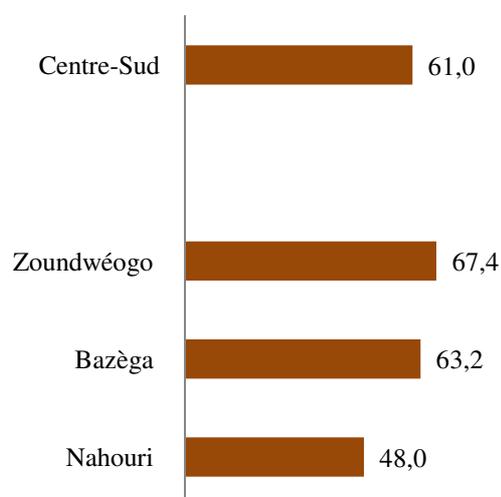


C'est dans les provinces du Bazèga et du Zoundwéogo que les ouvrages sont majoritairement partagés. Par contre dans le Nahouri les latrines ne sont pas majoritairement partagées, mais cela concerne tout de même, 48% des latrines .

Dans le milieu urbain de toutes les provinces, les latrines partagées sont majoritaires. C'est dans la province du Zoundwéogo que la proportion est la plus forte avec plus de 59% des ouvrages partagés.

En milieu rural, les latrines sont partagées à plus de 65% sauf dans le Nahouri où cela concerne seulement 30% des latrines (voir Annexe 1).

Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %)

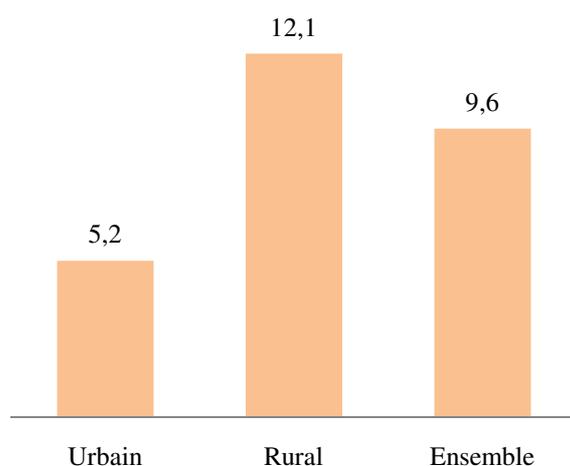


II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine

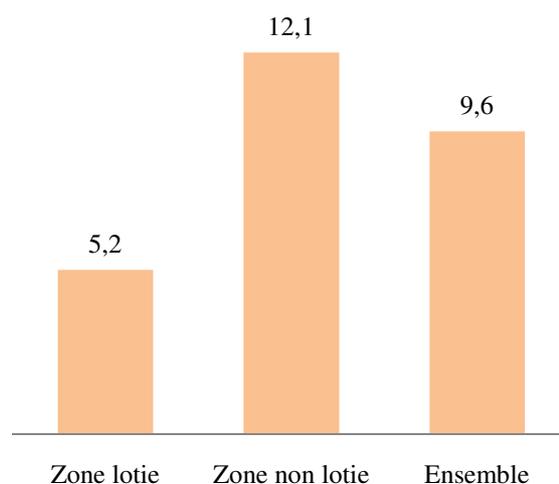
Dans la région du Centre-Sud, comme au niveau national, un ouvrage d'assainissement pour les excréta est utilisé quotidiennement par 11 personnes en moyenne, quel que soit le type d'ouvrage considéré. C'est la même moyenne qu'au niveau national.

Pour calculer le taux d'accès à l'assainissement familial, la norme retenue dans le cadre du PN-AEPA est de 10 utilisateurs maximum par ouvrage amélioré. En ne considérant alors que les ouvrages améliorés, ceux-ci sont utilisés quotidiennement par 10 personnes en moyenne. Cette moyenne est 2 fois moins élevée en milieu urbain et en zone lotie ; mais elle est plus élevée en milieu rural et en zone non lotie où elle atteint 12 personnes.

Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation



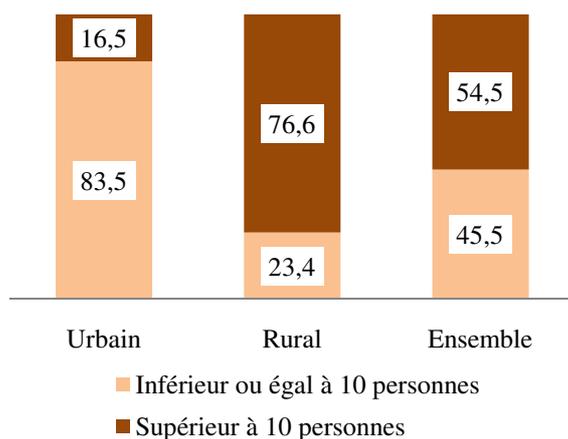
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence



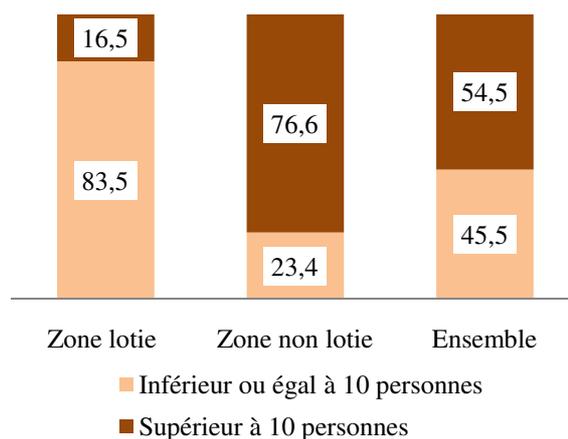
En répartissant les ouvrages améliorés selon la norme du PN-AEPA, au niveau régional, un peu moins de la moitié de ces ouvrages sont utilisés quotidiennement par au plus 10 personnes. C'est beaucoup moins qu'au niveau national où cela concerne les 3/4 de ces ouvrages.

Il existe des disparités selon le milieu d'habitation et la zone de résidence. En effet, la pression est moins forte sur une proportion élevée d'ouvrages en milieu urbain où 83,5% de ces ouvrages améliorés respectent la norme du PN-AEPA. En milieu rural par contre, seuls 23,4% de ces ouvrages sont utilisés au plus 10 personnes au quotidien. Ce profil selon le milieu d'habitation est exactement le même selon la zone de résidence.

Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %)



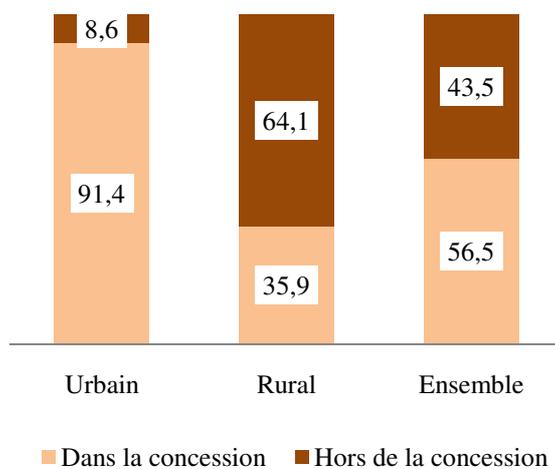
Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %)



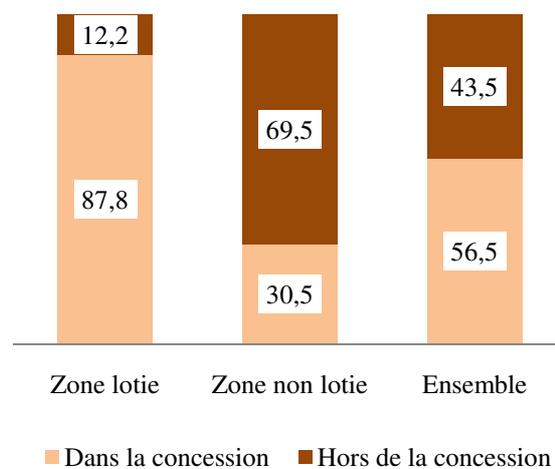
II.6. Localisation des ouvrages

Dans l'ensemble de la région, 6 ouvrages sur 10 se trouvent à l'intérieur des concessions. En milieu urbain comme en zone lotie, une large majorité des latrines est située dans les concessions. Par contre en milieu rural, et en zone non lotie, ce sont seulement 3 ouvrages sur 10 qui sont dans les concessions.

Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)



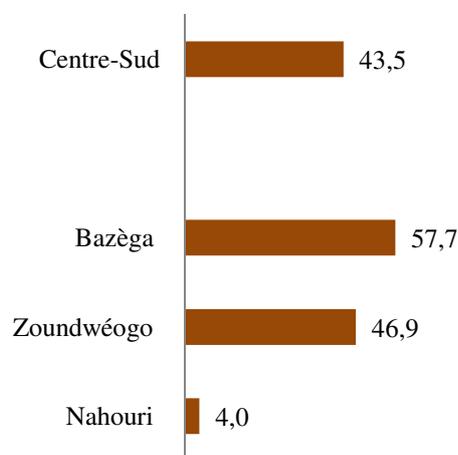
Au niveau régional, 43,5% des ouvrages sont situés hors des concessions mais il existe des disparités entre provinces. Le Nahouri se distingue avec une proportion très faible des

latrines situées hors des concessions, soit 4,0%. Cette proportion est élevée dans le Bazèga et le Zoundwéogo, dépassant la moitié des latrines dans le Bazèga.

Selon le milieu d'habitation, dans toutes les provinces, les ouvrages hors des concessions sont nettement plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu urbain, la province du Nahouri enregistre la proportion la moins élevée de latrines situées hors des concessions, soit 1,5%. Par contre, la province du Zoundwéogo enregistre la proportion la plus élevée qui est de 16,5%.

En milieu rural, la plus faible proportion d'ouvrages situés hors des concessions est observée dans la province du Nahouri, soit 18,1%. Dans les autres provinces cette proportion est presque la même et représente les 2/3 (Voir Annexe 1).

Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %)

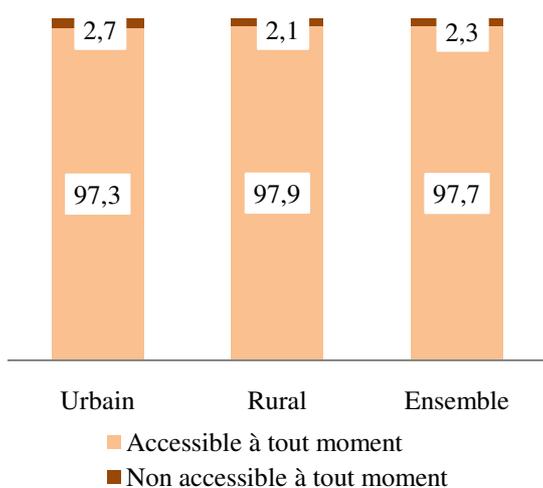


II.7. Accessibilité aux ouvrages

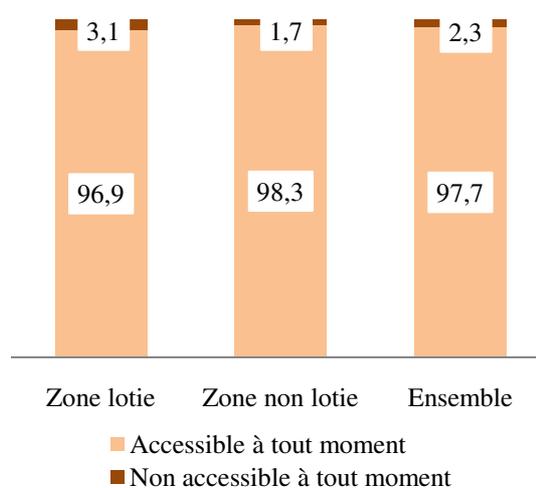
L'accessibilité fait référence à la possibilité pour l'utilisateur d'accéder à la latrine à tout moment quel que soit le nombre d'utilisateurs. Cet aspect est particulièrement important pour les ménages qui partagent la latrine. Si à certaines périodes ou heures la latrine n'est pas accessible, l'utilisateur est alors contraint d'utiliser la nature.

Dans le Centre-Sud, la quasi-totalité des latrines sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et ce, quels que soient le milieu d'habitation et la zone de résidence.

Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %)



Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %)



II.8. Mode de stockage des excréta

Comme au niveau national, la quasi-totalité des ouvrages du Centre-Sud sont équipés de fosses simples, quels que soit le milieu et la zone de résidence.

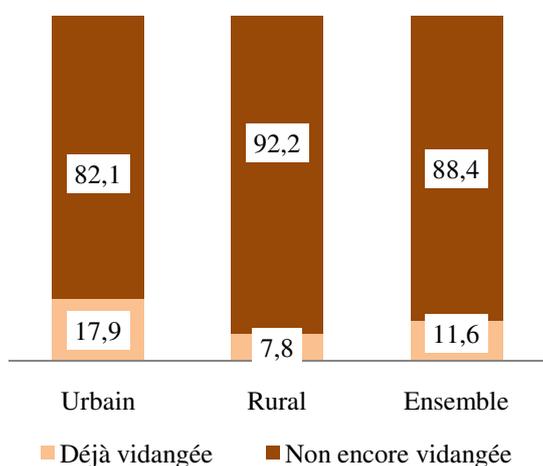
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %)

	Egout	Fosse septique	Fosse étanche	Compost (EcoSan)	Fosse simple	Ensemble
Milieu d'habitation						
Urbain	0,0	0,0	0,6	0,0	99,4	100,0
Rural	0,0	0,0	0,7	0,0	99,3	100,0
Zone de résidence						
Zone Lotie	0,0	0,0	0,5	0,0	99,5	100,0
Zone Non lotie	0,0	0,0	0,8	0,0	99,2	100,0
Ensemble	0,0	0,0	0,7	0,0	99,3	100,0

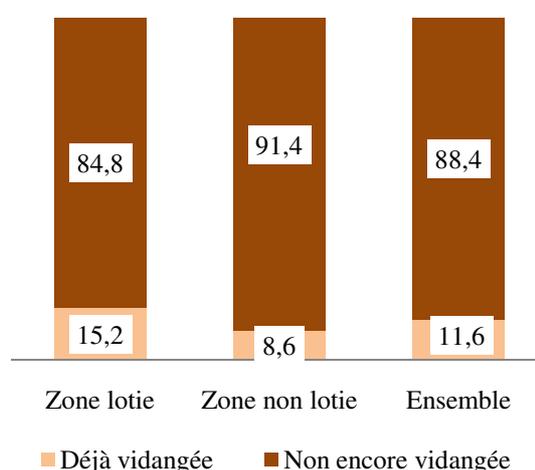
II.9. Vidange des latrines

La plupart des latrines n'ont pas encore été vidangées. Au niveau régional, environ 88% des latrines n'ont pas encore été vidangées. En zone lotie comme en milieu urbain, plus de 82% des latrines n'ont pas encore été vidangées ; tandis qu'en milieu rural et en zone non lotie, c'est plus de 91% des ouvrages qui n'ont pas encore été vidangés.

Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)

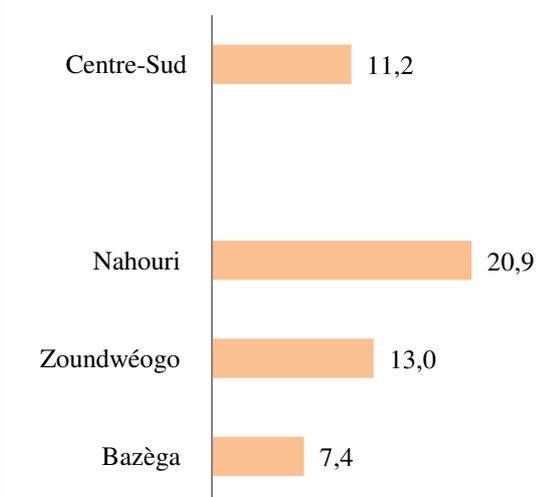


Au niveau provincial, c'est dans le Nahouri que l'on observe la proportion la plus élevée d'ouvrages déjà vidangés, soit 21%. Cette proportion est 3 fois moins élevée dans le Bazèga où elle est la plus faible.

Selon le milieu d'habitation : en milieu urbain, environ 20% des ouvrages ont déjà été vidangés dans le Nahouri ; ce qui représente la proportion la plus forte. Dans les autres provinces, la proportion est un peu plus faible, soit environ 16%.

En milieu rural, la proportion d'ouvrages déjà vidangés est plus faible qu'en milieu urbain dans le Zoundwéogo et le Bazèga (Voir Annexe 1).

Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)



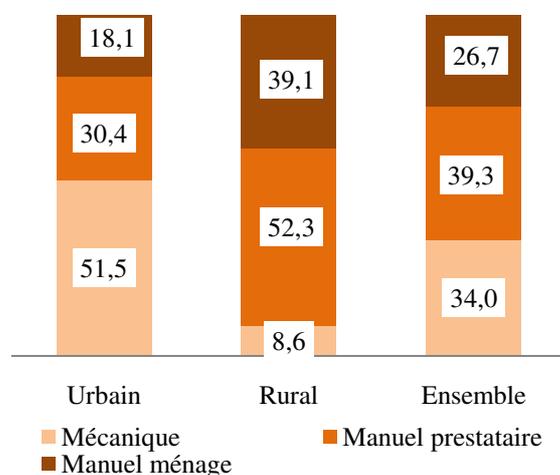
La vidange des latrines se fait principalement selon 3 modes : la vidange manuelle effectuée par les membres du ménage, la vidange manuelle effectuée par un prestataire auquel le ménage a fait appel et la vidange mécanique qui s'effectue à l'aide d'un camion-citerne.

Pour l'ensemble de la région, le mode de vidange, diffère totalement selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence. C'est la vidange réalisée manuellement par un prestataire qui domine un peu plus. Près de 40% des ouvrages sont vidangés selon cette modalité. Le 1/3 des ouvrages sont vidangés mécaniquement.

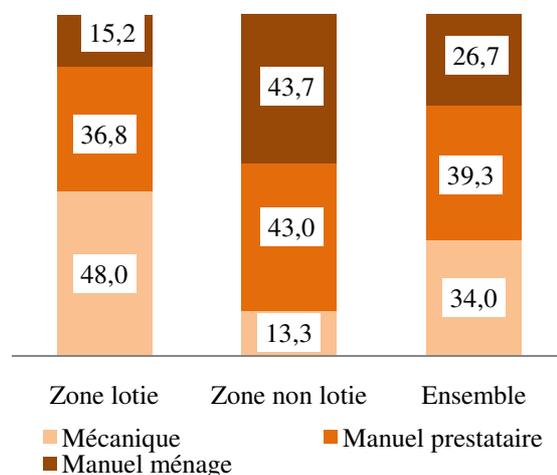
En milieu urbain c'est la vidange mécanique qui domine avec 1 ouvrage vidangé sur 2. La vidange manuelle par un prestataire est aussi importante puisqu'elle concerne 30% des ouvrages. En milieu rural, 5 ouvrages sur 10 ont été vidangés par un prestataire manuel et 4 ouvrages sur 10 l'ont été par les ménages eux-mêmes. La vidange mécanique est non négligeable. Elle a concerné 1 ouvrage vidangé sur 10. C'est la 3^e proportion la plus élevée en milieu rural des régions.

Ce profil selon le milieu d'habitation ressemble à celui selon la zone de résidence.

Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)



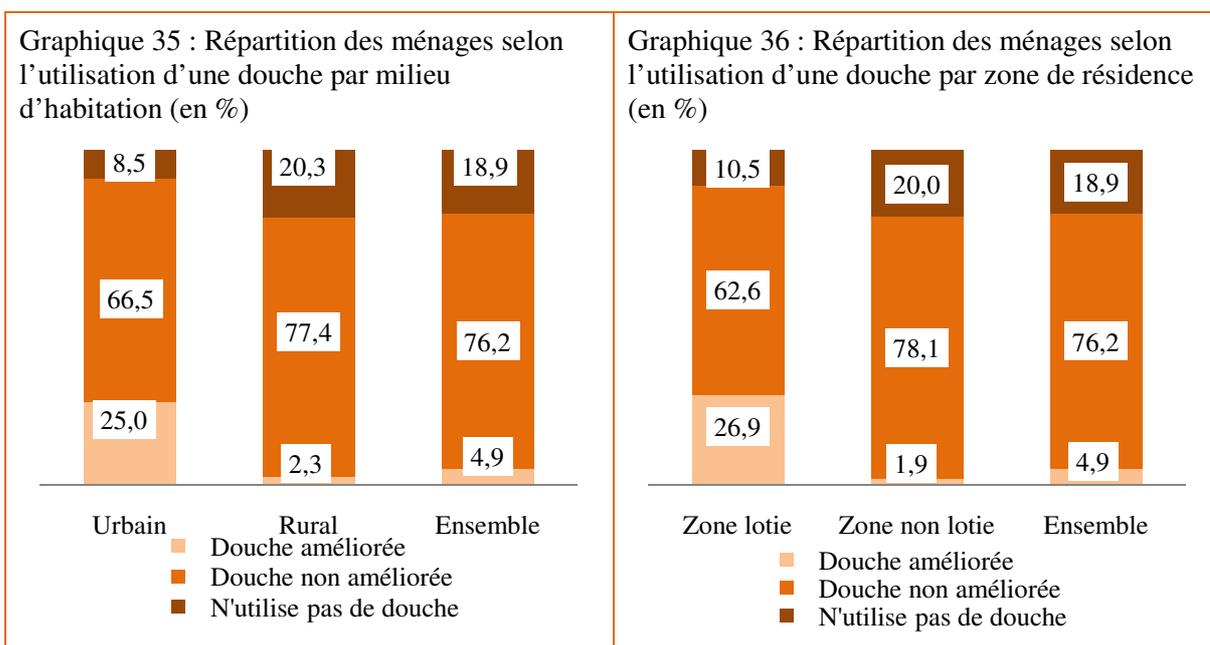
III. GESTION DES EAUX USEES

III.1. Utilisation d'une douche

La grande majorité des ménages de la région, soit 81% utilise des douches aménagées⁸. Les autres ménages n'utilisent pas de douche⁹. L'utilisation de douches non améliorées¹⁰ domine largement. Seulement 5% des ménages utilisent des douches améliorées¹¹.

Selon le milieu d'habitation, en milieu urbain, 1 ménage sur 4 utilise une douche améliorée. Cette proportion est insignifiante en milieu rural. Dans ce milieu, 1 ménage sur 5 n'utilise pas de douche.

Ce profil selon le milieu d'habitation est similaire à celui selon la zone de résidence.



⁸ Une douche aménagée est un espace délimité par un matériau quelconque permettant d'assurer l'intimité et utilisé exclusivement pour se laver.

⁹ Un ménage « n'utilise pas de douche » s'il n'a pas de douche aménagée ou s'il utilise une latrine en usage mixte.

¹⁰ On entend par douche non améliorée, toute douche aménagée dont les eaux usées se déversent dans la nature ou dans une fosse simple.

¹¹ Une douche améliorée est une douche raccordée à un système adéquat d'évacuation des eaux usées (puisard, fosse septique, etc.).

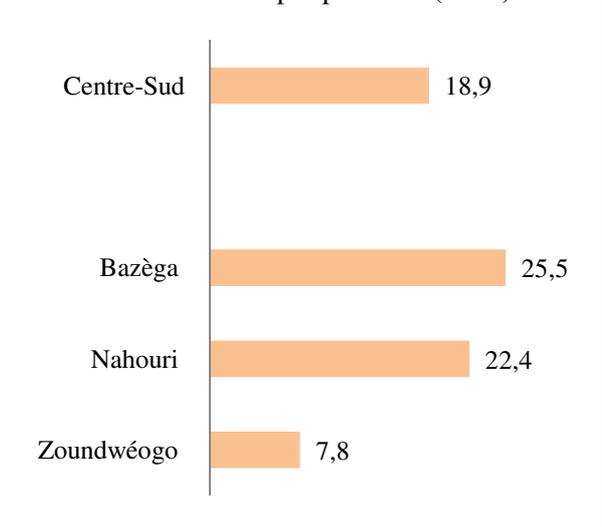
La désagrégation du phénomène au niveau provincial fait ressortir des disparités visibles sur le Graphique 37. Avec environ 1/4 de ménages utilisant des douches améliorées, les provinces du Bazèga et du Nahouri se distinguent du Zoundwéogo où cette proportion est 3 fois moins élevée.

Selon le milieu d'habitation, il ressort que l'utilisation des douches améliorées est essentiellement le fait des ménages urbains.

En effet, ce phénomène est marginal dans le milieu rural de toutes les provinces. La proportion la plus élevée n'est que de 3,7% dans le Zoundwéogo.

C'est dans le milieu urbain du Nahouri que la proportion de ménages utilisant une douche améliorée est la plus forte, soit 38%. Elle est la moins élevée dans le Bazèga, soit 12% (Voir Annexe 1).

Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)

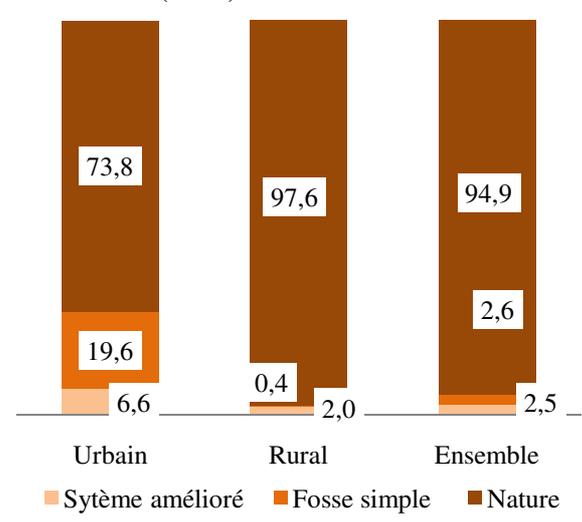


III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches

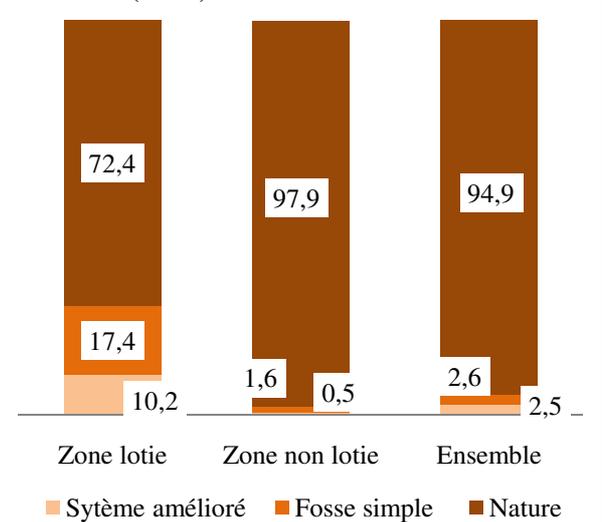
Le déversement direct dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux usées de douche dans la région du Centre-Sud. Cela concerne globalement 95% des douches voire la quasi-totalité en milieu rural ou en zone non lotie comme l'attestent les graphiques 38 et 39.

Environ 2,5% de douches sont raccordées à des systèmes d'évacuation améliorés que sont le puisard, la fosse septique ou la fosse étanche. Le peu de douches qui en sont équipées sont situées en zone lotie et en milieu urbain. C'est également à ces endroits qu'on rencontre des fosses simples utilisées comme mode d'évacuation des eaux usées de douches en proportion relativement importante. Cela concerne 1 ouvrage sur 5 en milieu urbain.

Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)



Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)

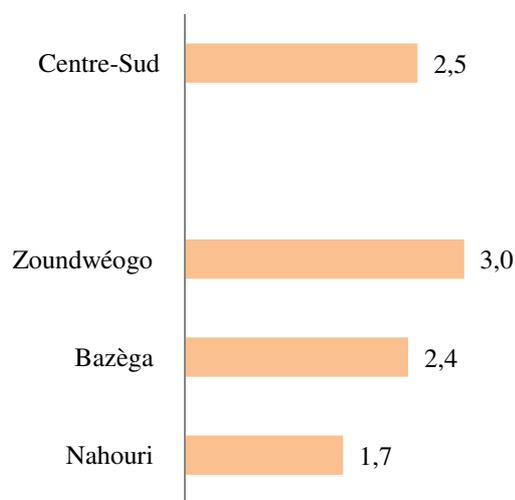


Au niveau provincial, très peu de douches sont raccordées à des systèmes améliorés d'évacuation des eaux usées. Il existe peu de disparités entre les provinces comme le montre le Graphique 40.

Selon le milieu d'habitation, en milieu urbain la situation diffère d'une province à une autre. Le Zoundwéogo se détache avec près de 12% des douches raccordées à un système amélioré. Les 2 autres provinces ont des proportions ne dépassant pas 5%.

En milieu rural, la quasi-totalité des douches déversent leurs eaux usées dans la nature. Dans toutes les provinces, la proportion de douches améliorées est très faible, environ 2% (Voir Annexe 1).

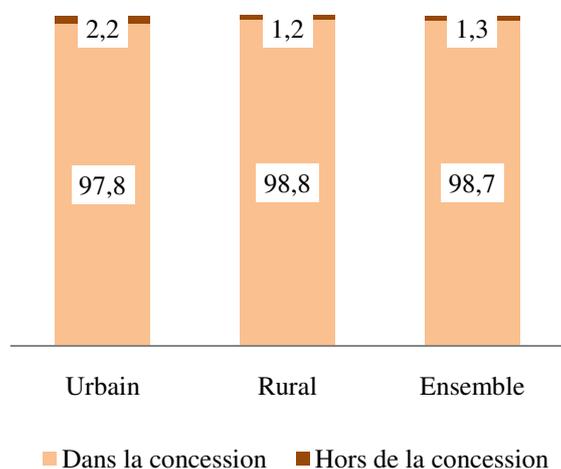
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)



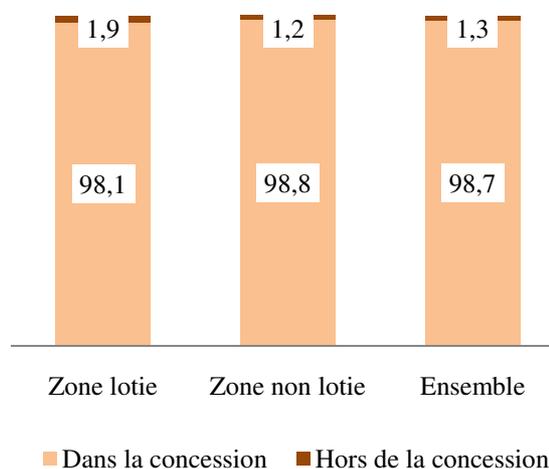
III.3. Localisation des douches

Sur l'ensemble de la région, la quasi-totalité des douches observées sont situées dans les concessions des ménages. C'est le même constat quels que soient la zone de résidence et le milieu d'habitation.

Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation par zone de résidence (en %)

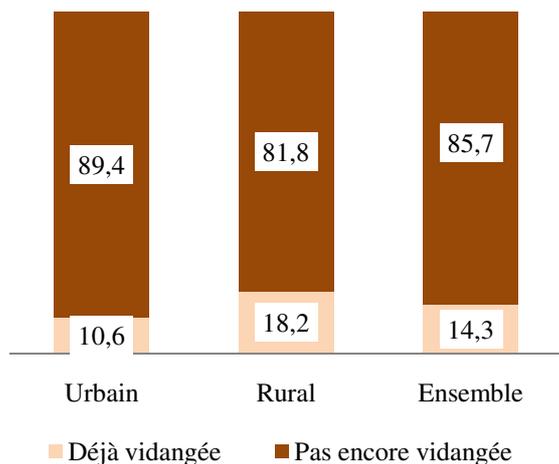


III.4. Vidange des douches

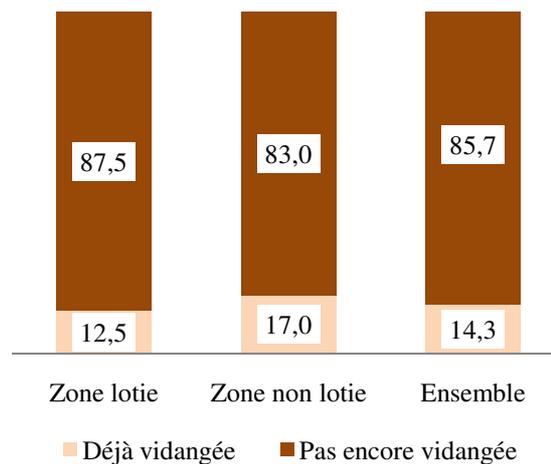
Parmi les systèmes d'évacuation des eaux de douches présents dans la région, environ 86% des ouvrages n'ont pas encore été vidangés. Cela s'explique par le fait que ces ouvrages sont généralement conçus pour infiltrer les eaux usées après un prétraitement naturel.

Cette proportion est légèrement supérieure en milieu urbain.

Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)



Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)



CONCLUSION

CONCLUSION

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 permet d'établir précisément la situation de l'assainissement familial en 2010 au plan national, régional et provincial et d'en tirer tous les enseignements pour mettre en place les stratégies les mieux adaptées.

Les résultats présentés dans cette monographie permettent de dégager de grandes tendances de la situation de l'assainissement familial dans la région du Centre-Sud :

La défécation dans la nature est plus répandue dans le Centre-Sud qu'au niveau national. Le phénomène touche 86% des ménages. La situation est très préoccupante en milieu rural où 90% des ménages défèquent dans la nature alors que cela concerne 58% des ménages en milieu urbain.

Les ménages qui recourent aux ouvrages d'assainissement utilisent principalement des latrines traditionnelles avec dalle en béton. La grande majorité des latrines de la région sont donc de ce type. La proportion de latrines améliorées est relativement négligeable et, il n'y a pas d'écart très important d'une province à l'autre.

Les latrines sont en majorité partagées entre plusieurs ménages. Elles sont presque toutes équipées de fosses simples. Une forte proportion d'entre elles est située hors des concessions, particulièrement en milieu rural. Elles sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et peu d'entre elles ont déjà été vidangées. Pour celles qui l'ont été, c'était majoritairement par l'utilisation des services d'un prestataire manuel mais la vidange mécanique est significativement représentée.

Le taux d'accès à l'assainissement familial est extrêmement faible dans la région. Il est globalement de 0,1%. En milieu urbain ce taux est de 0,6%, tandis qu'il est quasiment nul en milieu rural. C'est dans la région du Centre-Sud que la situation est la plus alarmante ce qui place la région en dernière position de toutes les régions du pays

Comme au niveau régional, l'accès à l'assainissement familial dans toutes les provinces est extrêmement faible.

Dans la région, l'accès à l'assainissement familial semble être lié au niveau de vie du ménage. Ce sont seulement les ménages les plus aisés qui ont le plus accès aux ouvrages d'assainissement familial améliorés. Ce constat devrait interpeller sur la question plus générale de la subvention pour la construction d'ouvrages d'assainissement familial.

En matière de gestion des eaux usées, les douches améliorées ne sont fréquentes qu'en milieu urbain et la plupart des eaux usées de douches sont évacuées directement dans la nature.

Ces éléments sont autant d'informations sur la base desquelles les interventions devront être orientées pour assurer à la population de la région du Centre-Sud un accès équitable à l'assainissement familial dans les prochaines années.

La première action devrait être de combattre la pratique de la défécation à l'air libre qui peut être à l'origine de contamination des sources d'approvisionnement en eau et donc responsable de nombreuses maladies notamment chez les enfants. Dès à présent, il faudrait développer largement les actions de sensibilisation et de promotion des latrines auprès des communautés et de leurs représentants pour amorcer le nécessaire changement de comportement dans la région.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEUR-MILIEU URBAIN	Unité	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Urbain
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	54,1	55,1	78,8	61,2
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	17,0	16,6	10,8	15,3
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	40,7	43,7	41,1	42,1
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	90,3	81,5	81,3	84,0
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	8,8	9,0	15,2	10,6
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	11,7	5,1	9,2	8,1
Point d'eau potable	% ménages	82,0	77,1	79,3	79,1
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	6,3	17,8	11,5	12,8
Accès des ménages à l'assainissement des excreta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	62,2	52,1	61,9	57,6
Ménages utilisant une latrine	% ménages	37,8	47,9	38,1	42,4
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	5,8	1,4	0,0	2,2
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	94,2	96	98,9	96,2
Latrine améliorée	% ménages	0,0	2,6	1,1	1,6
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	0,0	1,3	0,0	0,6
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	16,6	3,8	7,7	8,5
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	12,2	37,7	17,7	25,0
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,3	0,0	0,0	0,1
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	1 500	2 800	1 400	5 700
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	5,6	1,4	0,0	2,1
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	94,7	96,0	99,0	96,3
Latrine améliorée	% ouvrages	0,0	2,6	1,0	2,1
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	14,4	1,5	16,5	8,7
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	0,7	2,1	6,7	2,9
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés par plusieurs ménages	% ouvrages	55,8	51,1	59,2	54,4
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	10,1	9,4	9,0	9,5
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	32,8	28,5	29,7	29,9
Usage des ouvrages					
Usage pour excreta exclusivement	% ouvrages	91,8	96,2	90,6	93,7
Usage mixte (excreta et eaux de douche)	% ouvrages	7,4	3,8	8,4	5,9
Mode de stockage des excreta					
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	99,2	100,0	98,4	99,4
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	16,1	20,4	15,5	18,1
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	42,9	8,0	15,7	17,8
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	57,1	10,4	49,7	29,8
Vidange mécanique	% ouvrages	0,0	81,6	34,6	52,4
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	2,0	2,4	2,0	2,2
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec une fosse simple	% douches	7,9	35,2	7,8	19,6
Nature	% douches	87,8	59,9	80,7	73,8
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	12,0	8,6	15,4	10,5

INDICATEUR-MILIEU RURAL	Unité	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Rural
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	4,1	0,3	11,2	5,5
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	28,2	13,3	8,4	17,9
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	16,0	11,0	22,9	17,1
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	97,6	91,1	97,4	95,9
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	0,8	1,1	1,1	1,0
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	23,4	17,6	12,5	18,3
Point d'eau potable	% ménages	76,6	82,4	87,5	81,7
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	0,0	0,0	0,0	0,0
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	83,6	98,0	92,8	90,2
Ménages utilisant une latrine	% ménages	16,4	2,0	7,2	9,8
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	6,4	0,0	3,2	5,3
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	91,9	92,9	96,8	93,1
Latrine améliorée	% ménages	1,7	7,1	0,0	1,6
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	0,0	0,1	0,0	0,0
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	26,3	26,9	7,8	20,3
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	1,7	1,1	3,7	2,2
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,0	0,0	0,0	0,0
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	6 700	500	2 400	9 600
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	6,4	0,0	3,2	5,3
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	91,9	92,9	96,8	93,2
Latrine améliorée	% ouvrages	1,7	7,1	0,0	1,6
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	67,1	18,1	65,2	64,1
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	1,3	8,8	3,0	2,1
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés par plusieurs ménages	% ouvrages	64,8	29,9	72,5	64,9
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	12,6	6,8	13,9	12,6
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	54,4	23,6	41,9	49,7
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	97,1	86,3	95,8	96,2
Usage mixte (excréta et eaux de douche)	% ouvrages	2,9	13,7	2,6	3,4
Mode de stockage des excréta					
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	100,0	95,1	98,1	99,3
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	5,4	23,7	11,4	7,8
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	49,0	21,3	32,6	39,1
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	51,0	59,6	50,5	52,3
Vidange mécanique	% ouvrages	0,0	19,2	16,9	8,6
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	1,1	2,6	0,7	1,2
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec une fosse simple	% douches	0,4	1,0	0,2	0,4
Nature	% douches	97,4	98,3	97,6	97,6
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	12,2	7,4	22,7	18,2

INDICATEUR-ENSEMBLE	Unité	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Centre-Sud
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	8,2	10,9	17,7	12,0
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	27,3	14,0	8,6	17,6
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	18,1	17,3	24,7	20,0
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	97,0	89,2	95,9	94,5
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	1,5	2,6	2,4	2,1
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	22,4	15,2	12,2	17,1
Point d'eau potable	% ménages	77,0	81,4	86,7	81,4
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	0,5	3,4	1,1	1,5
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	81,8	89,1	89,8	86,4
Ménages utilisant une latrine	% ménages	18,2	10,9	10,2	13,6
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	6,3	1,2	2,1	4,2
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	92,3	95,5	97,5	94,3
Latrine améliorée	% ménages	1,4	3,3	0,4	1,6
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	0,0	0,4	0,0	0,1
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	25,5	22,4	7,8	18,9
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	2,6	8,2	5,1	4,9
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,0	0,0	0,0	0,0
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	8 200	3 300	3 800	15 300
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ouvrages	6,2	1,2	2,0	4,1
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	92,4	95,5	97,6	94,3
Latrine améliorée	% ouvrages	1,4	3,3	0,4	1,5
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	42,3	96,0	53,1	56,5
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	1,2	3,1	4,4	2,4
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés par plusieurs ménages	% ouvrages	63,2	48,0	67,4	61,0
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	12,2	9,0	12,0	11,4
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	50,5	27,8	37,2	42,3
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	96,1	94,7	93,8	95,2
Usage mixte (excréta et eaux de douche)	% ouvrages	3,7	5,3	4,8	4,3
Mode de stockage des excréta					
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	99,9	99,3	98,2	99,3
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	7,4	20,9	13,0	11,7
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	46,6	10,2	24,1	26,4
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	53,4	18,7	50,1	38,9
Vidange mécanique	% ouvrages	0,0	71,1	25,8	34,7
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	1,2	2,6	0,8	1,3
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec une fosse simple	% douches	1,1	9,3	0,7	2,6
Nature	% douches	96,5	88,9	96,3	94,9
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	12,1	8,4	20,8	14,3

ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE

L'ENA est une enquête par sondage, ses principales caractéristiques méthodologiques sont présentées ci-après. Un document méthodologique détaillé est disponible auprès de la DGAEUE. Ce document a été accepté par le Conseil national de la statistique qui a attribué à l'enquête le Visa statistique N°AP2010002CNSCS4.

1. Champ de l'enquête : Le champ de l'ENA est l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs que sont par exemple les casernes, les hôpitaux, les internats, etc.), sans aucune distinction, résidents sur toute l'étendue du territoire national.

Le champ des ouvrages d'assainissement couvert par l'enquête est constitué des ouvrages autonomes servant à la gestion des excréta et/ou des eaux usées.

2. Unités statistiques : L'unité d'échantillonnage cible est le ménage ordinaire. L'observation concerne le ménage, le chef de ménage et les ouvrages d'assainissement des excréta et/ou des eaux usées.

3. Stratification : Le niveau de significativité retenu de l'ENA est le milieu d'habitation (urbain ou rural) de la province. Ainsi, 90 strates correspondant aux milieux urbain et rural de chacune des 45 provinces du pays ont été constituées.

4. Base de sondage : Au premier degré de tirage, l'unité de sondage est la Zone de dénombrement (ZD). La base de sondage est constituée de la liste de toutes les ZD du pays issue du RGPH 2006. Au deuxième degré de tirage, l'unité de sondage est le ménage. La base de sondage est obtenue après énumération exhaustive des ménages dans chaque ZD tirée au premier degré.

5. Taille de l'échantillon : A partir des informations issues du RGPH 2006 et sur la base des marges d'erreur maximum retenues pour chaque strate, l'échantillon global de l'enquête a été fixé à 58 480 ménages, soit 2 924 ZD.

6. Tirage de l'échantillon : Le tirage des ménages s'est fait à 2 degrés : au 1^{er} degré, on a tiré les ZD avec des probabilités proportionnelles à leur taille. Au second degré, on a tiré par la méthode systématique dans chaque ZD présélectionnée au 1^{er} degré, 24 ménages après dénombrement intégral de la ZD. Ensuite, parmi les 24 ménages, on a tiré 4 ménages de remplacement, et on a enquêté 20 ménages dans la ZD.

7. Support de collecte : Le principal support de collecte d'informations est un questionnaire de 2 pages conçu pour tenir sur un feuillet A4. Ce questionnaire comporte des questions sur l'identification du ménage, ses caractéristiques, l'utilisation des ouvrages d'assainissement et les caractéristiques précises des ouvrages éventuellement utilisés.

8. Méthode d'enquête : Le questionnaire a été administré par interview directe au chef de ménage ou à son conjoint ou encore à un adulte du ménage. Par ailleurs, les caractéristiques visibles des ouvrages sont renseignées par visualisation directe. Cela a été fait par un personnel spécifiquement formé à cet effet.

9. Traitement et analyse : Après l'enquête sur le terrain, les questionnaires remplis ont été vérifiés puis saisis sur micro-ordinateur. S'en est suivie une phase d'apurement qui a permis de nettoyer quelques erreurs et incohérences dans les fichiers. La tabulation et l'analyse des résultats ont permis de rédiger les rapports de l'enquête constitués principalement d'une monographie nationale et 13 monographies régionales.

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

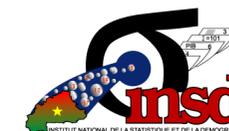
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL - 2010

Visa statistique N°AP2010002CNSCS4

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE



Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques. Art. 8: les données individuelles d'ordre économique ou financier recueillies par les services ou organismes mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, économique ou social ; ni à des fins de recherche de la part des autorités administratives, politiques, militaires, policières ou judiciaires.

I- IDENTIFICATION DU MENAGE

Nombre de questionnaire(s) utilisés pour ce ménage |__|/|__|

A01. Nom du Chef de ménage :		A02. Numéro du ménage __ _		A03. Date de collecte __ _ - __ _ - 1 1	
A04. Région :	__ _	CM1. Sexe du CM 1. Masculin 2. Féminin	__	CM7. Occupation principale du CM 1. Employeur / Patron 2. Salarié public ou privé 3. Indépendant 4. Agriculteur/éleveur 5. Aide / bénévole / apprenti 6. Inactif / étudiant 7. Chômeur	L3. Mode d'éclairage 1. Lampe à Huile/ Pétrole 2. Gaz 3. Electricité réseau 4. Energie solaire 5. Groupe électrogène 6. Bougie 7. Lampe chargeable/ Batterie 8. Torche à pile 9. Autre : _____
A05. Province :	__ _	CM2. Niveau d'instruction du CM 1. Aucun 2. Primaire 3. Secondaire 4. Supérieur	__	L1. Type de logement 1. Immeuble à appartements 2. Villa 3. Maison individuelle simple 4. Bâtiment à plusieurs logements 5. Maison traditionnelle (ex : case) 6. Autre : _____	L4. Nature des murs du bâtiment principal 1. Ciment/béton 2. Pierre 3. Brique (cuite) 4. Banco (brique de terre) 5. Paille 6. Autre : _____
A06. Commune / Art :	__ _ _	CM3. Le CM sait-il lire <u>et</u> écrire dans une langue quelconque ? 1. Oui 2. Non	__	L2. Eau de boisson 1. Barrage, rivière, etc. 2. Puits traditionnel 3. Puits moderne 4. Forage 5. Borne fontaine 6. Robinet intérieur propre 7. Robinet intérieur partagé 8. Robinet dans une autre cour 9. Autre : _____	L5. Nature de la toiture du bâtiment principal 1. Paille/chaume 2. Terre 3. Tôle 4. Dale 5. Tuile 6. Autre : _____
A07. Village / Secteur :		CM4. Situation matrimoniale du CM 1. Marié(e) 2. Union libre 3. Célibataire 4. Divorcé(e) / séparé(e) 5. Veuf / Veuve	__		L6. Nature du sol du bâtiment principal 1. Terre battue 2. Sable 3. Chape de ciment 4. Carreaux / Moquette 5. Autre : _____
A08. Milieu de résidence (1=Urbain ; 2=Rural)	__	CM5. Nombre de personnes dans le ménage	__ _		
A09. Type de zone (1= Lotie ; 2=Non lotie)	__	CM6. Statut du logement 1. Propriétaire 2. Locataire 3. Logé à titre gratuit	__		
A10. N° de la ZD	__ _ _ _				
A11. Agent enquêteur :	__ _ _				
A12. Contrôleur :	__ _				
A13. Agent de saisie :	__ _				
A14. Type de ménage 1. Ménage sélectionné 2. Ménage de remplacement	__				

II – OUVRAGES POUR LES EXCRETA								Nombre de colonnes remplies (II) :	
L7. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (Si Oui, aller à L9)									
L8. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (si Non, aller à la section III)									
L9. Quel Type d'ouvrage ? (voir liste en bas de page, N° indiquer le numéro d'ordre par ouvrage)	T N°	T N°							
L10. Quel usage en fait le ménage ? 1. Excreta 2. Eaux usées 3. Mixte 4. Non utilisés 5. Autre									
L11. Si autre, préciser :	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
L12. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L13. Combien de personnes utilisent quotidiennement cet ouvrage (y compris du ménage) ?									
L14. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L15. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L16. Le ménage a-t-il accès à tout moment à l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L17. Comment sont évacués les excréta ? (voir liste en bas de la page)									
L18. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L19. Si oui à L18, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

III- OUVRAGES POUR LES EAUX USEES (A) et (B)				Nombre de colonnes remplies (A) :		Nombre de colonnes remplies (B) :			
				(A) EAUX DE DOUCHE		(B) EAUX DE MENAGE (Eaux de vaisselle/ lessive)			
L20. Le ménage utilise-t-il une douche ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L22)									
L21. Le ménage possède-t-il une ou plusieurs douche(s) ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section A)									
L22. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L24)									
L23. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section B)									
L24. Inscrire le N° d'ordre de chaque douche (ex. : 1, 2, 3 etc.)	10 N°	10 N°	10 N°	10 N°					
L25. Inscrire le N° d'ordre de chaque bac à laver (ex. : 1, 2, 3 etc.)						11 N°	11 N°	11 N°	11 N°
L26. Combien de personnes du ménage utilisent cet ouvrage ?									
L27. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L28. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L29. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L30. Comment sont évacuées les eaux usées ? (voir liste en bas de page)									
L31. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L32. Si oui à L31, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

(L9) OUVRAGES EXCRETA		(L17)EVACUATION EXCRETA		OUVRAGES EAUX USEES		(L30)EVACUATION EAUX USEES	
1. Latrine traditionnelle sans dalle en béton	6. Latrine ECOSAN	1. Egout	2. Fosse septique	(A) EAUX DE DOUCHE (L24)	(B) EAUX DE MENAGE (L25)	1. Egout	2. Fosse septique
2. Latrine traditionnelle avec dalle en béton	7. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse	3. Fosse étanche	4. Fosse simple	10. Douche	11. Bac à laver / évier / lavabo	3. Fosse étanche	4. Fosse simple
3. Latrine SanPlat	8. Toilette à chasse d'eau manuelle(TCM) double fosse	5. Compost (ECOSAN)	8. Rue/cour/caniveau/nature			6. Puisard	7. Fosse fumièrre
4. Latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée	9. Toilette à chasse d'eau mécanique	9. Autre				8. Rue/cour/caniveau/nature	9. Autre
5. Latrine VIP double fosse							

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE

Documents législatifs

1. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, Assemblée nationale, 2004
2. Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'Hygiène Publique au Burkina Faso, Assemblée nationale, 2005

Documents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et structures rattachées

3. Elaboration du Programme National d'approvisionnement en eaux Potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 3 – Sous Programme rural eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
4. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 1 Etat des lieux, Volume 2 – Assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mai 2006
5. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 4 – Sous Programme urbain eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
6. Etat des lieux de l'assainissement, rapport final, décembre 2005
7. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 1 : Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
8. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
9. Politique et stratégie nationales d'assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
10. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 1 : Cadre conceptuel, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
11. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, avril 2008

12. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006
13. Rapport bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Secrétariat général, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mars 2011
14. Rapport sectoriel régional, Bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Centre- Sud, février 2011
15. Rapport sur les données statistiques de l'assainissement issues du RGPH 2006 et de l'EICVM 2009, Travaux de Ouahigouya, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, septembre 2010
16. Rapport d'activités 2010, Office national de l'eau et de l'assainissement, 2011

Document du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation

17. Annuaire statistique de l'Education nationale 2010/2011, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, avril 2011

Documents du Ministère de l'Economie et des Finances et structures rattachées

18. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 2 « Etat et structure de la population », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
19. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 9 « Croissance urbaine », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2009
20. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Monographie de la région du Centre-Sud, Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, décembre 2009
21. Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
22. Rapport sur les projections démographiques de 2007 à 2020, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
23. Annuaire statistique 2009, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
24. Profil des régions du Burkina Faso, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local et régional, Ministère de l'Economie et des Finances, 2010
25. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, Ministère de l'Economie et des Finances

